Développement économique
Innovation
Exportation

Rapport annuel de gestion 2007-2008

Québec

Développement économique
Innovation | Exportation

Rapport annuel de gestion 2007-2008

Québec

Cette publication a été rédigée par le personnel du Ministère
et peut être consultée dans le site www.mdeie.gouv.qc.ca

Ce rapport annuel de gestion a été imprimé sur du papier St-Génération
160M à 30 % de fibres recyclées après consommation.

Dépôt légal – Octobre 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

L'information contenue dans ce document peut être reproduite,
sauf à des fins commerciales, en tout ou en partie et quel que soit
le procédé utilisé, pourvu que le ministère du Développement
économique, de l'Innovation et de l'Exportation soit mentionné
comme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme
une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration
avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de
l'Exportation ou avec son consentement.

ISBN : 978-2-550-54318-3 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-54317-6 (pdf)

© Gouvernement du Québec

Monsieur François Gendron
Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2007-2008 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, conformément aux modalités de la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport présente les résultats atteints par l'équipe du Ministère et ses réalisations, notamment en regard des objectifs du Plan stratégique 2005-2008.

Je profite de l'occasion pour remercier l'équipe du Ministère pour sa contribution au développement économique du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

Raymond Bachand

Raymond Bachand
Octobre 2008

Monsieur Raymond Bachand
Ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

710, place D'Youville
Québec

Monsieur le Ministre,

Je suis fier de vous soumettre le Rapport annuel de gestion 2007-2008 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Ce rapport présente les résultats atteints en fonction du Plan stratégique 2005-2008, du Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008 et de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes. Il traite également de la gestion des ressources et des exigences législatives et gouvernementales dont le Ministère doit rendre compte.

Les mesures nécessaires ont été prises afin que le contenu du rapport reflète fidèlement la réalité. À ce titre, une déclaration du comité exécutif du Ministère atteste que les données s'y trouvant ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables. De plus, les données ont été examinées par la Direction de la vérification interne.

Je tiens à souligner l'apport indispensable des membres du personnel dans l'atteinte des résultats. Je les remercie pour leurs compétences et leur engagement dans l'accomplissement de notre mission.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Gilles Demers
Octobre 2008

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La responsabilité de la fiabilité des résultats et des renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relève du sous-ministre ainsi que des membres du comité exécutif du Ministère.

À notre avis, les données et les renseignements présentés dans ce rapport ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2008.

Gilles Demers
Sous-ministre

Mario Bouchard
Sous-ministre adjoint aux affaires économiques régionales

Madeleine Caron
Sous-ministre adjointe à l'industrie et au commerce

François Bouilhac
Sous-ministre adjoint aux affaires économiques internationales

Jean-Marc Sauvé
Directeur général des services à la gestion

Georges Boulet
Secrétaire général

Geneviève Tanguay
Sous-ministre adjointe à la recherche, à l'innovation, à la science et à la société

Pierre Buist
Directeur général des communications et des services à la clientèle

Christyne Tremblay
Sous-ministre adjointe aux politiques et aux sociétés d'État

Québec, octobre 2008

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Gilles Demers
Sous-ministre

Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

710, place D'Youville
Québec

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2007-2008 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2007-2008 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la Vérification interne par intérim,

Gilles Lapensée
Octobre 2008

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

INTRODUCTION 13

LES FAITS SAILLANTS DE 2007-2008 15

PARTIE I

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION 21

- La mission, les clientèles et les partenaires 21
- L'organisation interne 22

PARTIE II

LES RÉSULTATS 23

- Les résultats liés au Plan stratégique 2005-2008 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008 23
- Les résultats liés à la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes 46
- L'évaluation de programme 49

PARTIE III

L'UTILISATION DES RESSOURCES 53

- Les ressources humaines 53
- Les ressources financières 56
- Les ressources informationnelles et les communications 60
- Les ressources matérielles 63

PARTIE IV

LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES 65

- L'allégement réglementaire et administratif 66
- La politique linguistique 67
- L'éthique 67
- L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels 67
- Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 68
- Le Programme d'accès à l'égalité en emploi 71
- L'égalité entre les femmes et les hommes 75
- L'administration de certaines lois 76
- Le développement durable 77
- La solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) 78
- La lutte contre les changements climatiques 79

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

ANNEXE 1

Organigramme du Ministère (dans la pochette à la fin du document) –

ANNEXE 2

Tableau synoptique détaillé du Plan stratégique 2005-2008 (dans la pochette à la fin du document) –

ANNEXE 3

Reddition de comptes quant à l'absence de résultats pour certains des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 81

ANNEXE 4

Reddition de comptes sur les actions envisagées du Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008 83

ANNEXE 5

Tableau synoptique de la Déclaration de services aux citoyens,
aux entreprises et aux organismes (dans la pochette à la fin du document) –

LISTE DES FIGURES ET DES GRAPHIQUES

Figure 1 Tableau synoptique abrégé du Plan stratégique 2005-2008 23
Figure 2 Répartition des effectifs en place 54
Graphique 1 Évolution de l'effectif total autorisé 53

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Résultats cumulatifs, depuis la création du FIER en 2004, pour les fonds régionaux 34
Tableau 2 Résultats cumulatifs, depuis la création du FIER en 2004, pour les fonds sectoriels
et de démarrage technologique (FIER – Partenaires) 34
Tableau 3 MRC « en diversification » selon les régions administratives, de 2001 à 2006 40
Tableau 4 MRC ayant eu accès au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles 42
Tableau 5 Retombées prévues des aides financières approuvées en 2007 par les 94 CLD relevant du Ministère 43
Tableau 6 Répartition des dépenses totales destinées à la formation
et au développement du personnel, par champ d'activité 55
Tableau 7 Budget et dépenses du Ministère selon sa structure budgétaire 56
Tableau 8 Montants versés par le Ministère, en 2007-2008 et 2006-2007, selon les programmes d'aide financière 58
Tableau 9 Explications des écarts importants observés, entre 2007-2008 et 2006-2007,
concernant les aides financières versées par le Ministère 59
Tableau 10 Dépenses en ressources informationnelles, par catégorie 60
Tableau 11 Fréquentation du site Internet ministériel, de 2005-2006 à 2007-2008 62
Tableau 12 Taux d'embauche des groupes cibles en 2007-2008 71
Tableau 13 Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs 72
Tableau 14 Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier :
résultats au 31 mars de chaque année 72
Tableau 15 Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier :
résultats par catégorie au 31 mars 2008 73
Tableau 16 Taux d'embauche des femmes en 2007-2008, par statut d'emploi 74
Tableau 17 Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2008, par catégorie d'emploi 74
Tableau A.1 Explications sur l'absence de résultats pour certains des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 81
Tableau A.2 Actions envisagées du Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008
dans le présent rapport annuel de gestion 83

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel de gestion couvre l'exercice financier allant du 1er avril 2007 au 31 mars 2008 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Il s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prévu dans la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01).

Le rapport débute par les faits saillants de l'année 2007-2008.

La partie I présente le Ministère en regard de sa mission, de ses clientèles et de ses partenaires ainsi que de son organisation interne.

Quant à la partie II, elle fait état des résultats obtenus en regard des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et des actions envisagées du Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008, des engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes ainsi que de l'évaluation de programme.

La partie III porte sur l'utilisation des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.

Enfin, le rapport rend compte, dans la partie IV, des résultats atteints relativement à des exigences législatives et gouvernementales.

LES FAITS SAILLANTS DE 2007-2008

Des mesures gouvernementales et la mobilisation des partenaires pour la croissance et la modernisation des entreprises manufacturières.

Des stratégies et des initiatives qui donnent des résultats.

Ces dossiers majeurs sont décrits dans les paragraphes suivants.

LE PLAN D'ACTION EN FAVEUR DU SECTEUR MANUFACTURIER 2007-2012

Des mesures concrètes, financées par plus de 620 millions de dollars, pour aider les entreprises à relever avec succès les défis d'une économie de plus en plus exigeante

Le gouvernement du Québec a annoncé en novembre 2007 le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier. Devant les défis d'envergure que sont la hausse du dollar canadien et la mondialisation, le plan d'action fait appel à la mobilisation des partenaires et intensifie l'action gouvernementale par des initiatives clés pour la croissance et la modernisation de ce secteur générateur de richesse et d'emplois dans toutes les régions du Québec. Le développement des entreprises manufacturières sera ainsi favorisé par des initiatives visant à stimuler l'investissement privé, à conquérir de plus grandes parts de marché, à mieux tirer parti de la recherche et de l'innovation, à miser sur une main-d'œuvre qualifiée et à prendre le virage du développement durable.

Le plan d'action prévoit 442,6 millions de dollars en mesures budgétaires et 178 millions de dollars en mesures fiscales. Cela comprend notamment les mesures suivantes :

- appui aux projets d'investissement (316 millions de dollars);
- accès à des experts en productivité (44 millions de dollars);
- accès à des validations techniques et à des vitrines technologiques pour commercialiser des produits novateurs et réaliser une première vente (25 millions de dollars);
- soutien aux énergies propres et efficaces (10 millions de dollars);
- soutien à l'emploi en recherche et innovation (9,4 millions de dollars);
- mise de fonds de 25 millions de dollars dans un fonds de capital de risque en technologies propres;
- ajout de cinq centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) au réseau actuel (4 millions de dollars).

Par ailleurs, afin de mobiliser les partenaires concernés, le plan d'action a annoncé la création d'un conseil des manufacturiers ayant notamment pour mandat de proposer des solutions aux problèmes les plus urgents du secteur et d'assurer la mise en œuvre du plan d'action.

LES DEUX CHANTIERS DU PLAN D'ACTION LE NOUVEL ESPACE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

De nouvelles alliances avec des partenaires stratégiques pour une économie renforcée

Le gouvernement du Québec a annoncé en mars 2008 son plan d'action *Le nouvel espace économique du Québec* afin d'assurer une croissance durable dans toutes les régions du Québec. Pour concrétiser ce nouvel espace, cinq grands chantiers ont été identifiés. Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est responsable de deux de ces chantiers :

- La **signature d'un accord Québec-Ontario sur le commerce et l'économie** visant à mettre en place des mécanismes de coopération pour répondre à des enjeux communs et à éliminer les obstacles qui subsistent aux échanges commerciaux et à la mobilité de la main-d'œuvre entre les deux provinces. L'accord toucherait essentiellement les secteurs suivants : mobilité de la main-d'œuvre, énergie, achats publics, agriculture et produits alimentaires, environnement, transport, réglementation ainsi que services financiers.
- La **promotion d'une entente élargie de partenariat économique entre le Canada et l'Union européenne** afin de stimuler la croissance économique, la création d'emplois et l'innovation dans le cadre d'une économie mondialisée. Il s'agit, entre autres, de réduire les obstacles aux investissements et à l'accès aux marchés, de renforcer les droits de propriété intellectuelle et de favoriser la mobilité des travailleurs qualifiés. D'importants appuis à une telle entente de partenariat ont déjà été obtenus de grandes entreprises canadiennes ainsi que d'associations de gens d'affaires canadiennes et européennes.

Par son plan d'action, le gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer l'activité économique du Québec dans un contexte de compétitivité sans cesse croissante.

LA STRATÉGIE DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE LA MODE ET DU VÊTEMENT

Un accueil enthousiaste de la part des acteurs du milieu

La Stratégie de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement, lancée en octobre 2007, a été accueillie très favorablement par tous les acteurs du milieu : entreprises, organismes, associations et maisons d'enseignement.

Cette stratégie vise à accélérer l'adaptation des entreprises au contexte mondial afin de préserver les emplois et d'en créer de nouveaux à plus forte valeur ajoutée. Elle a aussi pour objectif de soutenir les entreprises dans leurs efforts pour augmenter leur compétitivité et pour se doter de modèles d'affaires adaptés au nouvel environnement commercial afin qu'elles contribuent davantage à la création de la richesse au Québec. Cela implique souvent un repositionnement stratégique, par exemple par le développement de nouveaux créneaux, la valorisation de la marque ou sa création, l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement ou le recours au design et à l'innovation. Le financement du gouvernement du Québec pour mettre en œuvre la stratégie, pendant trois ans, s'élève à 81,7 millions de dollars.

Cette mise en œuvre est bien amorcée grâce à la nouvelle mesure PRO MODE. En quelques mois seulement, les entreprises ont déposé 122 demandes d'aide financière pour réaliser des projets d'adaptation de leurs modèles d'affaires, de commercialisation et d'utilisation des technologies avancées. Au 31 mars 2008, 70 de ces demandes ont été autorisées, ce qui représente des investissements totaux de 7,6 millions de dollars et une contribution du Ministère de près de 1,8 million de dollars.

De plus, une dizaine de projets structurants, réalisés en collaboration avec des organismes et des associations du secteur, ont fait l'objet d'une aide financière. Ces projets favorisent notamment la concertation et les partenariats au sein de l'industrie.

LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Des résultats pour les nouvelles mesures de la stratégie lancée en décembre 2006

Les mesures concrètes de la stratégie, visant à faire de l'innovation la clé du développement économique du Québec, ont été élaborées et sont maintenant accessibles aux clientèles admissibles. Plusieurs actions ont été et seront posées pour faire connaître ces nouvelles mesures. Voici quelques-uns des résultats atteints en 2007-2008 :

- 38,4 millions de dollars ont financé 22 projets d'infrastructures de recherche dont la valeur totale se chiffre à 66,1 millions de dollars et ont soutenu les coûts d'exploitation et d'entretien de trois infrastructures de recherche en région;
- 52,6 millions de dollars ont permis de soutenir 108 projets de cofinancement Québec-Fondation canadienne pour l'innovation dans le cadre des concours du Fonds des leaders et du Fonds des plates-formes nationales;
- 47 nouvelles bourses en milieu de pratique ont été attribuées, notamment pour 18 projets en région;
- 15 projets de maturation technologique ont été soutenus et les sociétés de valorisation ont été consolidées;
- de nouveaux regroupements de recherche universitaire ont été créés dans les domaines suivants : neurobiologie, banque de cerveaux, transgenèse, douleur et sécurité routière;
- 12 entreprises ont été appuyées dans leurs projets de première utilisation du design, avec un montant de 270 000 dollars;
- deux projets d'investissement, d'une valeur globale de 9 millions de dollars, ont obtenu une aide de 4,5 millions de dollars dans le cadre du nouveau Programme d'attraction et de rétention des investissements en recherche;
- 23 organismes et 33 nouveaux projets ont été financés dans le cadre du Programme de soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et technologie pour un montant total de 5,5 millions de dollars;
- deux nouveaux organismes de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) ont été soutenus, de même que quatre nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

LES INITIATIVES DANS LE SECTEUR BIOPHARMACEUTIQUE

Près de 500 millions de dollars en nouveaux investissements et croissance soutenue de l'emploi

La collaboration du Ministère dans la mise en œuvre de la Politique du médicament, et notamment pour la signature par les entreprises d'ententes de compensation avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, a contribué à améliorer l'environnement d'affaires. Les retombées de la Politique du médicament ont été profitables avec l'annonce de près de 500 millions de dollars en nouveaux investissements en 2007-2008.

L'environnement d'affaires favorable a contribué à l'annonce d'investissements de près de 250 millions de dollars par la compagnie GSK Biologicals pour l'agrandissement de son centre de recherche à Laval ainsi que de ses installations de production à Québec. L'entreprise Sandoz a annoncé un important investissement de 80 millions de dollars pour l'agrandissement de ses capacités de production à Boucherville. Le secteur de la recherche préclinique et clinique a aussi profité d'investissements de plus de 75 millions de dollars durant la dernière année. Le secteur du matériel médical a également bénéficié d'investissements de plus de 60 millions de dollars en 2007-2008.

Enfin, le Ministère a effectué un recensement des entreprises et des emplois dans le secteur biopharmaceutique. Constat : le nombre d'emplois a progressé de 12,5 % entre 2005 et 2008 et de plus de 34 % depuis 2001.

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE QUÉBÉCOISE

Des retombées de 660 millions de dollars et des actions qui portent fruit pour la stratégie lancée à l'été 2006

En 2007-2008, 12 projets d'investissement totalisant 117,5 millions de dollars ont été annoncés grâce à un appui financier atteignant 16 millions de dollars.

Dans le cadre du projet pilote Focus Stratégie, promu sous l'impulsion du Ministère et des maîtres d'œuvre ainsi qu'avec la collaboration du Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale (CAMAQ), 14 PME se sont dotées d'un plan stratégique et en ont amorcé la réalisation afin d'accroître leur productivité. Le Ministère maintient son appui et poursuit sa collaboration avec les organismes du secteur, le CAMAQ, l'Association québécoise de l'aérospatiale (AQA) et Aéro Montréal, pour concevoir des activités de développement relatives à l'innovation, à la productivité et aux marchés.

Au chapitre de l'innovation, les activités réalisées par le Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec (CRIAQ), soutenues notamment par le Ministère, ont permis d'accroître le nombre de PME engagées dans des projets de recherche. Au 31 mars 2008, le CRIAQ compte 50 membres, dont 22 PME. Par ailleurs, entre juillet 2006 et le 30 juin 2007, le nombre de PME participant aux activités du Centre technologique en aérospatiale (CTA), un centre collégial de transfert de technologie, est passé de 11 à 20 et le nombre de projets d'innovation de 8 à 11.

Les efforts de sensibilisation des jeunes et de leurs parents aux possibilités d'emploi dans le secteur aérospatial ont porté fruit car les inscriptions à l'École nationale d'aérotechnique ont fait un bond de 25 % en 2007.

Les nombreuses interventions faites par le Ministère auprès du gouvernement fédéral afin qu'une juste part des retombées des contrats de la Défense canadienne soit attribuée aux entreprises québécoises ont mené à l'annonce, le 21 janvier 2008, de 660 millions de dollars de retombées industrielles au Québec.

LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU QUÉBEC – LE PLAN D'ACTION 2006-2009

L'action internationale du Ministère : en appui au développement et à la prospérité du Québec

Le Ministère est responsable ou partie prenante de 43 des 69 mesures du Plan d'action 2006-2009 qui découle de la Politique internationale du Québec. Il est associé à la réalisation de trois des cinq objectifs de ce plan d'action :

- Renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois (4 mesures)
- Favoriser la croissance et la prospérité du Québec (35 mesures)
- Contribuer à la sécurité du Québec et du continent nord-américain (4 mesures)

En 2007-2008, les actions du Ministère ont, entre autres, soutenu ou rendu possibles :

- la réalisation d'activités en appui au projet de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne;
- la tenue de 12 sessions de formation et de quatre symposiums de sensibilisation dans le dossier de la frontière intelligente entre le Canada et les États-Unis;
- l'appui financier apporté à 86 entreprises, dont 54 ont complété les analyses facilitant la prise de décision relativement à une accréditation à C-TPAT (*Custom-Trade Partnership against Terrorism*);
- le soutien à la délivrance de 92 certificats à des chercheurs étrangers travaillant dans 50 entreprises québécoises et de 35 certificats à des experts étrangers employés par 27 entreprises;
- la concrétisation de plus de soixante activités regroupant des entreprises et de plus de 50 missions individuelles, en soutien au développement international des entreprises.

LA STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES RÉGIONS

De premiers résultats en région grâce aux crédits additionnels obtenus par cette stratégie

La Stratégie pour le développement de toutes les régions, annoncée lors du Discours sur le budget 2007-2008, est maintenant mise en œuvre. D'une durée de cinq ans, avec un budget de 264 millions de dollars qui relève de la responsabilité du Ministère, cette stratégie a permis la bonification de différentes mesures. Ainsi, les fonds additionnels accordés aux centres locaux de développement (CLD), au Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence et au Programme de soutien aux projets économiques ont permis la réalisation de projets adaptés aux besoins de chaque région. Mentionnons que ce programme a été bonifié dans le cadre du Plan d'action en faveur du secteur manufacturier.

Au regard des trois mesures évoquées ci-dessus, voici les résultats atteints en 2007-2008 :

- 5,7 millions de dollars ont été versés à tous les CLD pour le soutien à des projets d'entreprises en démarrage, alors que 2,5 millions de dollars ont été octroyés aux CLD des régions ressources et à ceux des MRC des régions centrales ayant des besoins particuliers pour le soutien à l'émergence de projets d'entreprises ;
- 77 projets, s'inscrivant dans les plans d'action des créneaux, ont été soutenus financièrement par une aide globale de 6,7 millions de dollars dans le cadre du Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence ;
- 87 projets, représentant 18,4 millions de dollars d'aide financière et des investissements de l'ordre de 192,3 millions de dollars, ont été approuvés par le Ministère dans le cadre du Programme de soutien aux projets économiques.

PARTIE I

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION

Cette partie présente la mission, les clientèles, les partenaires ainsi que l'organisation interne du Ministère.

LA MISSION, LES CLIENTÈLES ET LES PARTENAIRES

Soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

Cette mission s'incarne principalement dans les domaines d'activités suivants au Ministère :

- l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement et de mesures ou de programmes d'aide;
- l'offre de services d'accompagnement et de conseils auprès des clientèles;
- la production d'information notamment par la réalisation d'études et d'analyses;
- la prospection des investissements et la concrétisation au Québec des activités qui en découlent;
- la coordination et la réalisation d'activités visant l'accès aux marchés étrangers;
- la promotion de l'image et des avantages du Québec à l'étranger auprès des investisseurs;
- la concertation et la mobilisation des partenaires publics et privés;
- le conseil auprès du gouvernement, des ministères et des organismes;
- la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique;
- la cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation et l'appui, dans ces matières, au rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger.

La clientèle des entreprises et des entrepreneurs est au cœur de l'action du Ministère. La prestation de services du Ministère vise à les soutenir tout au long de leur développement. Les actions du Ministère touchent les entreprises, qu'elles soient privées, coopératives ou appartenant à l'économie sociale et qu'elles tirent leur capital de source privée ou publique.

Afin de réaliser ses mandats et d'assumer ses responsabilités, le Ministère entretient des liens importants et travaille en partenariat avec les principaux acteurs associés au développement économique, à l'innovation et à l'exportation. Les partenaires complètent les actions du Ministère et viennent ainsi en prolonger l'effet. Voici les principaux partenaires du Ministère :

- les sociétés d'État et les autres organismes relevant du ministre, les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada;
- les centres de recherche, les organismes de liaison et de transfert, les organismes de promotion de la culture scientifique et ceux de soutien au développement technologique;
- le Conseil des partenaires économiques, le Conseil des manufacturiers, les organismes à vocation financière et les associations sectorielles;
- les centres locaux de développement et les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC), les communautés métropolitaines et les conférences régionales des élus (CRÉ);
- les établissements d'enseignement, dont les cégeps et les universités;
- les représentations étrangères ainsi que les ministères à vocation économique et de soutien à la recherche de pays étrangers.

L'ORGANISATION INTERNE

Pour assumer ses responsabilités, le Ministère s'appuie sur les sept directions générales suivantes :

- affaires économiques régionales;
- recherche, innovation, science et société;
- affaires économiques internationales;
- industrie et commerce;
- politiques et sociétés d'État;
- communications et services à la clientèle;
- services à la gestion.

À ces entités s'ajoutent la Direction des affaires juridiques, la Direction de la vérification interne, la Direction des projets économiques, la Direction du développement des entreprises et le Secrétariat général.

L'organigramme du Ministère, en vigueur le 31 mars 2008, est présenté à l'annexe 1, dans la pochette à la fin du document. En plus des unités administratives du Ministère, l'organigramme comprend les organismes, dont les fonds subventionnaires et les sociétés d'État, qui relèvent du ministre. Il est à noter que les résultats atteints par ces organismes et sociétés d'État sont traités dans des rapports annuels de gestion distincts.

PARTIE II

LES RÉSULTATS

- **du Plan stratégique 2005-2008 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008;**
- **de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes;**
- **de l'évaluation de programme.**

LES RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 ET AU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2007-2008

Les résultats découlant de la mise en œuvre du Plan stratégique 2005-2008 sont présentés en fonction des objectifs.

Le tableau synoptique abrégé du Plan stratégique 2005-2008 ci-dessous illustre les liens entre les enjeux, les orientations, les axes d'intervention et les numéros des objectifs sous-jacents. Un tableau synoptique détaillé, comprenant les objectifs et les indicateurs, est également présenté à l'annexe 2, dans la pochette à la fin du document.

Figure 1 – Tableau synoptique abrégé du Plan stratégique 2005-2008

ENJEUX						
Compétitivité internationale de l'économie québécoise					Développement économique durable des régions	Leadership du MDEIE et performance de l'organisation
ORIENTATIONS						
Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises			Renforcer les facteurs stratégiques de développement		Appuyer la consolidation et la diversification économiques des régions	Investir dans les ressources humaines comme fondement des actions du Ministère
AXES D'INTERVENTION						
Appropriation de l'innovation par les entreprises	Développement des marchés nord-américains et internationaux	Accroissement de l'investissement privé	Maintien du système de R-D et consolidation d'un environnement propice au développement économique	Renouvellement de la base entrepreneuriale	Augmentation de la compétitivité des régions	Développement, adaptation et transfert des compétences
Objectifs 1 à 4	Objectif 5	Objectifs 6 à 8	Objectif 9	Objectifs 10 et 11	Objectif 12	Objectif 13

Il est à noter que des résultats sont présentés pour 13 des 18 objectifs initiaux du plan stratégique. Les explications relatives à l'absence de résultats pour les cinq autres objectifs sont fournies à l'annexe 3.

Les résultats relatifs au Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008 sont présentés à l'annexe 4. On y précise à quels endroits les actions envisagées ont été évoquées dans le présent rapport annuel de gestion.

ENJEU	ORIENTATION	AXE D'INTERVENTION
Compétitivité internationale de l'économie québécoise	Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises	Appropriation de l'innovation par les entreprises

OBJECTIF 1

Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des investissements en machines et équipement dans les entreprises.

INDICATEUR	RÉSULTATS
Investissements en machines et équipement (M$)	Valeur (M$) des investissements en machines et équipement Secteur privé, de 2003 à 2008

[1] Donnée réelle provisoire
[2] Prévision

Commentaires

Au Québec, en 2008, selon les derniers résultats de l'enquête sur les dépenses en immobilisations[1], les investissements en machines et équipement du secteur privé[2] devraient s'accroître de 6,6 % par rapport à l'année précédente. Cette troisième hausse consécutive, la cinquième depuis 2003, est supérieure à celle de l'Ontario (+ 0,6 %).

Malgré cette tendance à la hausse, il importe de poursuivre les efforts afin d'augmenter les investissements en machines et équipement, le ratio des investissements dans le PIB du Québec étant demeuré inférieur à celui de l'Ontario au cours de la période de 2003 à 2007. À cet égard, le Ministère contribue aux efforts en offrant aux entreprises son aide technique et financière.

Cette année, il a appuyé par ses analyses sectorielles la réalisation de 26 projets d'investissement majeur, dont trois en développement de produits, d'une valeur totale de 874 millions de dollars en vertu du Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI). Les dépenses en machines et équipement ont totalisé 312 millions de dollars, représentant ainsi 36 % des coûts totaux de ces projets. Le PASI, un programme du Ministère géré par Investissement Québec, a été mis en place en 2004 pour soutenir des projets d'investissement structurants de plus de cinq millions de dollars ou de deux millions de dollars, s'il s'agit de projets de développement de produits.

1 Publication de Statistique Canada intitulée *Investissements privés et publics au Canada, Perspectives 2008*.

2 Le secteur privé regroupe plusieurs secteurs d'activité dont la finance et les assurances, la construction, le secteur manufacturier, les services immobiliers et les services de location. Ainsi, les investissements du secteur privé excluent notamment ceux des administrations publiques, des services d'enseignement, des soins de santé et des services publics.

- Le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) vise à soutenir des projets d'investissement et de développement de produits réalisés par les PME des régions du Québec. Les aides financières prennent la forme de contributions remboursables ou exceptionnellement non remboursables. En 2007-2008, 87 projets représentant 18,4 millions de dollars d'aide financière et des investissements de l'ordre de 192,3 millions de dollars ont été approuvés par le Ministère.
- Les investissements en machines et en équipement comptent parmi les principaux facteurs pour accroître la productivité des entreprises et, par conséquent, améliorer leur position concurrentielle. Le renouvellement et la modernisation de l'équipement demeurent donc essentiels afin de profiter pleinement des innovations et des améliorations technologiques.
- Dans le cadre des derniers budgets et de stratégies annoncées en 2007-2008, le gouvernement du Québec a fait plusieurs gestes afin d'encourager les entreprises à poursuivre leurs efforts d'investissement. Parmi ces gestes, mentionnons l'aide supplémentaire de 56 millions de dollars accordée aux projets d'investissement structurants, dans le cadre du Plan d'action en faveur du secteur manufacturier.
- En lien avec l'engagement gouvernemental d'accélérer et de faciliter le cheminement des dossiers – dont ceux d'investissement – vers les ressources gouvernementales appropriées, le Ministère offre depuis 2006 un service de soutien et d'orientation des promoteurs de projets. Cette année, près d'une quinzaine de projets ont bénéficié d'un accompagnement privilégié. Plus de 175 appels ont été effectués à la ligne 1 866 Projet9 et 86 courriels ont été traités, ce qui représente une augmentation de 72 % des demandes électroniques. Cette croissance des demandes résulte notamment de l'accroissement de la notoriété du Ministère obtenu à la suite du lancement de stratégies et de plans d'action ainsi que d'un plan de communication qui a permis la promotion du service dans six périodiques d'affaires – avec plus d'un million de lecteurs potentiels – et une visibilité accrue de ce service dans le site Internet du Ministère.

Sources : Statistique Canada, Investissement Québec, Direction générale des politiques et des sociétés d'État, Direction générale de l'industrie et du commerce, Direction générale des affaires économiques régionales et Direction des projets économiques du Ministère.

ENJEU	ORIENTATION	AXE D'INTERVENTION
Compétitivité internationale de l'économie québécoise	Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises	Appropriation de l'innovation par les entreprises

OBJECTIF 2

Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des dépenses intérieures de R-D en entreprises (DIRDE).

INDICATEUR		RÉSULTATS[3]					
		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Dépenses de R-D dans les entreprises (DIRDE) (M$)	Québec	4 155	4 202	4 302	4 183	n. d.	n. d.
	Ontario	7 064	7 384	7 717	8 030	n. d.	n. d.
	C.-B.	1 094	1 173	1 400	1 450	n. d.	n. d.
	Alberta	782	861	1 031	1 073	n. d.	n. d.
	Canada	13 542	14 040	14 948	15 356	15 360	15 773

- Au Québec, en 2005 (données provisoires), les dépenses de recherche et développement (R-D) des entreprises ont atteint près de 4,2 milliards de dollars, soit 27 % de ces dépenses au Canada. Les données réelles seront publiées à l'automne 2008.
- Depuis vingt ans, les progrès réalisés au Québec en matière de R-D industrielle ont été considérables de sorte que, toute proportion gardée, le Québec se compare favorablement à de nombreuses autres économies fondées sur le savoir. En 2005, le ratio DIRDE/PIB atteignait 1,53 %, comparativement à 1,50 % en Ontario, 1,12 % au Canada, 1,53 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE et 1,72 % dans les pays du G7.

Néanmoins, des efforts doivent encore être réalisés pour que les dépenses de R-D des entreprises atteignent ce que l'on observe dans les économies les plus performantes à cet égard.

C'est pourquoi la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, dont la mise en œuvre a débuté en 2007-2008, vise à mieux soutenir les efforts de R-D et d'innovation des entreprises par des mesures telles que :

- l'accroissement du niveau de l'actif de l'entreprise donnant accès aux taux majorés de crédits d'impôt;
- le soutien à la présence en entreprise de diplômés en science et innovation, de même que d'étudiants-chercheurs;
- un soutien à l'attraction et à la rétention d'activités de R-D privée;
- la mise en place de regroupements sectoriels de recherche industrielle.

Sources : Statistique Canada, OCDE et Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société du Ministère.

3. La plupart des résultats de 2002 à 2004, diffusés dans le Rapport annuel de gestion 2006-2007, ont été révisés par Statistique Canada. Les résultats canadiens de 2006 et de 2007 sont des prévisions. Quant aux résultats provinciaux de 2006 et de 2007, ils n'étaient pas disponibles au moment de la production du présent rapport.

ENJEU	ORIENTATION	AXE D'INTERVENTION
Compétitivité internationale de l'économie québécoise	Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises	Appropriation de l'innovation par les entreprises

OBJECTIF 3

D'ici 2007-2008, intensifier les collaborations entre les milieux de la recherche institutionnelle et les entreprises, et plus particulièrement les collaborations de recherche contractuelle entre les entreprises et les universités.

INDICATEUR		RÉSULTATS[4]					
		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Pourcentage de la recherche universitaire financé par l'entreprise (%)	Québec	8,4	8,0	7,7	8,9	8,9	n. d.
	Ontario	9,8	9,2	10,3	9,5	9,1	n. d.
	C.-B.	8,3	8,4	3,7	4,9	4,9	n. d.
	Alberta	6,2	7,3	6,7	6,5	8,4	n. d.
	Canada	8,6	8,3	8,3	8,5	8,4	8,4

La contribution des entreprises au financement de la recherche universitaire au Québec demeure stable en 2006; elle atteint alors 227 millions de dollars, soit 8,9 % du total. Cette donnée situe le Québec au quatrième rang derrière Terre-Neuve (11,2 %), la Nouvelle-Écosse (11,1 %) et l'Ontario (9,1 %).

Le Québec est doté de plusieurs types de structures qui favorisent la collaboration université-entreprise. Toutefois, de nouvelles avenues doivent être tracées pour accroître le dialogue et les actions concrètes entre le monde des affaires et celui de la recherche. Il s'agit là d'un défi important identifié dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI).

Pour intensifier les collaborations entre les milieux de la recherche institutionnelle et les entreprises, plusieurs mesures sont donc mises en place dans le cadre de la SQRI, dont :

- un soutien majeur au développement de technologies stratégiques;
- la consolidation des regroupements de recherche dans les domaines prioritaires;
- la bonification du programme de bourses en milieu de pratique;
- le soutien à l'intensification des activités d'innovation des entreprises en collaboration avec les centres collégiaux de transfert de technologie de même que le financement accru des activités de ces centres;
- le soutien financier aux regroupements sectoriels de recherche industrielle.

Sources : Statistique Canada et Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société du Ministère.

4. Certains résultats, pour la période de 2004 à 2006, diffusés dans le Rapport annuel de gestion 2006-2007, ont été révisés par Statistique Canada. Le résultat canadien de 2007 est une prévision de Statistique Canada. Les résultats provinciaux pour cette même année n'étaient pas disponibles au moment de la production du présent rapport.

ENJEU	ORIENTATION	AXE D'INTERVENTION
Compétitivité internationale de l'économie québécoise	Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises	Appropriation de l'innovation par les entreprises

OBJECTIF 4

Jusqu'en 2008, maintenir un taux de croissance annuel de 5 % du nombre d'entreprises bénéficiant de l'appui des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

INDICATEURS	RÉSULTATS[5]				
	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'entreprises clientes	1 937	1 963	2 431	2 673	2 780
Pourcentage d'augmentation	+ 4,0 %	+ 1,3 %	+ 23,8 %	+ 9,9 %	+ 4,0 %

- Malgré un accroissement un peu inférieur à ce qui était attendu en 2007 pour le nombre d'entreprises bénéficiant de l'appui des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), on remarque une hausse importante de leur chiffre d'affaires. En effet, les revenus des CCTT ont augmenté de 9,6 % par rapport à une moyenne de 6,5 % au cours des trois années précédentes.
- Sept CCTT sur les 31 en activité ont connu une baisse de clientèle. Toutefois, quatre de ces sept centres ont enregistré une hausse de leurs revenus. Les trois CCTT qui accusent des baisses notables de clientèle et de revenus sont associés aux secteurs de la forêt et des pêches.
- Les CCTT constituent une composante majeure du système d'innovation pour le transfert technologique au Québec et ils jouent un rôle de premier plan auprès des PME. Neuf CCTT ont été reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en 2007-2008 et ont ajouté leur expertise à celle des 31 centres en activité en 2007.
- Au cours de l'année, trois mesures de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, permettant d'accentuer le rôle moteur des CCTT auprès des entreprises, ont été lancées :
  - la mesure de soutien à l'intensification technologique offerte aux entreprises ayant recours aux CCTT pour réaliser des projets d'innovation technologique ou d'adaptation technologique;
  - la mesure de renforcement de la capacité d'innovation et de recherche offerte aux CCTT performants pour faire bénéficier les PME de leurs nouvelles capacités acquises;
  - la mesure de réseautage des CCTT pour soutenir le processus d'innovation chez les PME québécoises par le développement, la mise en place et l'animation d'activités et d'outils facilitant le maillage entre les PME et les CCTT.
- En septembre 2007, le Ministère a collaboré à la tenue d'une activité unique réunissant plus de 180 personnes sous le thème « Les CCTT : Pensez réseau pour vos besoins technos ». Cette activité a permis à 35 CCTT, répartis dans 13 régions du Québec, de faire connaître leur expertise aux intervenants économiques et technologiques.

Sources : Centres collégiaux de transfert de technologie et Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société du Ministère.

5. Les résultats proviennent de 31 CCTT en activité, à l'exception de l'année 2003 où l'on en comptait 28. Par ailleurs, les résultats de 2004 à 2006 diffusés dans le Rapport annuel de gestion 2006-2007 ont été révisés au moment de l'évaluation de la performance du dispositif des CCTT. Il est question de cette évaluation à la page 51.

ENJEU	ORIENTATION	AXE D'INTERVENTION
Compétitivité internationale de l'économie québécoise	Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises	Développement des marchés nord-américains et internationaux

OBJECTIF 5

D'ici 2008, renforcer la fonction exportation des entreprises sur les marchés nord-américains et internationaux.

- Renforcement de la fonction exportation dans 700 entreprises ainsi réparties : 150 en 2005-2006, 250 en 2006-2007, 300 en 2007-2008.
- Consolidation des marchés pour 945 entreprises à raison de 315 entreprises par an.
- Diversification des marchés pour 390 entreprises, à raison de 130 entreprises par an, sur les seuls marchés internationaux.

INDICATEURS	RÉSULTATS				
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Entreprises ayant **renforcé** la fonction exportation	–	–	137	53	165
Entreprises ayant **consolidé** des marchés	268	156	308	269	279
Entreprises ayant **diversifié** leurs marchés	90	147	129	140	200

Le Ministère a maintenu l'approche concertée de soutien technique aux entreprises en matière d'internationalisation, mise en place en 2006-2007. Les commissaires à l'exportation et les conseillers en affaires économiques régionales soutiennent les entreprises dans leur sensibilisation et leurs premières démarches sur les marchés internationaux. Les conseillers en affaires internationales, au Québec et dans les sections économiques des représentations du Québec à l'étranger, soutiennent les entreprises en consolidation et en diversification de marchés. L'approche concertée permet à chacun des intervenants de donner ses conseils selon les priorités établies, assurant à l'entreprise de meilleures chances de succès.

L'ensemble des interventions réalisées a permis aux entreprises du Québec de signer des ententes avec 238 intermédiaires de ventes, de conclure près de 100 accords industriels, d'effectuer plus de 1,1 milliard de dollars de ventes, dont 656 millions de dollars pour le secteur aéronautique, et de déterminer un potentiel de 166 millions de dollars pour des ventes à moyen ou à long terme.

En 2007-2008, l'action internationale du Ministère s'est ajustée à l'appel du gouvernement afin que des mesures de diversification des marchés des entreprises soient prises pour pallier, entre autres, la force du dollar canadien. Un effort marqué pour la diversification a eu des répercussions sur le degré d'atteinte des cibles : celle de diversification a été dépassée pour atteindre 154 % alors que celle de consolidation a été atteinte à 89 %.

Les 165 entreprises ayant renforcé la fonction exportation ont utilisé, parfois à plus d'une reprise, les conseils techniques ou financiers du Ministère afin de procéder à un diagnostic de leur capacité à exporter (58), de dresser un plan d'affaires à l'exportation (37), de procéder à l'embauche d'un responsable à l'exportation (22) ou de se conformer à des normes (73).

- Les résultats découlent du travail de l'ensemble des intervenants. Certains correspondent à des projets mis en œuvre avant la présente année financière, mais ils n'ont été connus qu'en 2007-2008.
- Le Ministère exerce un leadership d'intervention par la réalisation d'activités de promotion. Il choisit toutefois, selon le projet, de mettre entièrement en œuvre ces activités, de les faire en concertation avec des associations ou encore d'en laisser la réalisation à des partenaires.
- Les actions du Ministère sont alignées sur des orientations gouvernementales. Elles concourent à l'atteinte de l'objectif de *L'Avantage québécois* d'augmenter de 25 % le nombre d'exportateurs de biens ayant des ventes annuelles à l'étranger qui se situent entre un million et 25 millions de dollars. De plus, ses actions contribuent aux orientations économiques élaborées par le Ministère, lesquelles se reflètent dans le volet Prospérité de la Politique internationale du Québec.
- Les initiatives suivantes, mises en œuvre cette année, démontrent l'adaptabilité du Ministère dans son action internationale afin de toujours mieux répondre aux besoins des entreprises.

Corridors de commerce

Le premier ministre du Québec a signé à Montréal, le 16 novembre 2007, une déclaration conjointe visant la conclusion de « l'alliance des États du sud-est des États-Unis et des provinces canadiennes ». Cette alliance offrira aux entreprises l'occasion d'accroître les échanges commerciaux, de promouvoir les investissements bilatéraux et de stimuler les échanges technologiques et scientifiques entre les provinces canadiennes et les États américains concernés. Cette alliance renforcera aussi les liens économiques existants, tout en créant un environnement favorable à la réussite des petites, moyennes et grandes entreprises.

Secteur de la mode haut de gamme

Le secteur du vêtement rencontre des difficultés depuis plusieurs années en raison de la mondialisation. Par conséquent, le Ministère s'implique dans le soutien au secteur de la mode haut de gamme par des interventions ponctuelles qui commencent à porter des fruits. Ainsi, la poursuite de l'action concertée visant l'ensemble des territoires, et impliquant deux directions générales du Ministère, a permis de poursuivre l'objectif d'accroître la notoriété de la mode québécoise haut de gamme sur les marchés internationaux et d'ajouter des ventes de 1,6 million de dollars aux 4,5 millions de dollars de ventes déjà réalisées en 2006. De plus, des « capsules » des défilés de la Semaine de mode de Montréal ont été vues dans plus de trente pays.

Secteur du transport terrestre

Le secteur du transport terrestre a fait l'objet d'une attention particulière. L'ensemble des réalisations a permis aux participants d'obtenir des ventes fermes de près de 8,5 millions de dollars. L'activité phare a été la participation au *Work Truck Show* à Indianapolis où le « pavillon du Québec » a accueilli vingt participants. Les efforts de promotion se sont aussi concrétisés par une mission au Mexique où, par exemple, un participant a déjà obtenu un contrat de 1,8 million de dollars.

Mission au Salon de l'aéronautique et de l'espace Le Bourget 2007 à Paris

Plus important salon international du secteur de l'aéronautique et de l'aérospatial, événement phare de l'industrie, incontournable pour les entreprises québécoises du secteur, le salon de l'aéronautique et de l'espace Le Bourget a lieu tous les deux ans, en alternance avec celui de Farnborough au Royaume-Uni. Le Québec y est d'ailleurs présent depuis près de vingt ans, notamment par l'entremise d'une mission ministérielle. Plus de 500 gens d'affaires canadiens étaient sur place. La participation à ce salon a permis aux représentants québécois de réaliser des ventes fermes d'au moins 105 millions de dollars et, au ministre, de faire la promotion du Québec comme pôle de classe mondiale, l'un des éléments de la Stratégie de développement de l'industrie aéronautique québécoise.

Source : Direction générale des affaires économiques internationales du Ministère.

ENJEU	ORIENTATION	AXE D'INTERVENTION
Compétitivité internationale de l'économie québécoise	Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises	Accroissement de l'investissement privé

OBJECTIF 6

Jusqu'en 2008, soutenir annuellement, de concert avec Investissement Québec, la Société générale de financement et les autres partenaires nationaux et locaux, la réalisation de 40 projets d'investissements étrangers totalisant 800 millions de dollars.

INDICATEURS	RÉSULTATS								
	2005-2006			2006-2007			2007-2008		
	Avec financement gouv.	Sans financement gouv.	Total	Avec financement gouv.	Sans financement gouv.	Total	Avec financement gouv.	Sans financement gouv.	Total
Nombre de projets soutenus	15	43	58	16	41	57	23	36	59
Valeur des investissements	842 M$	641 M$	1,48 G$	441 M$	371 M$	812 M$	642 M$	668 M$	1,31 G$

Commentaires

- Investissement Québec, soutenu par le Ministère, a favorisé l'investissement de 59 entreprises étrangères pour des projets totalisant 1,31 milliard de dollars. Parmi ces projets, 23 ont fait l'objet d'un soutien financier direct d'Investissement Québec, entraînant des investissements de 642 millions de dollars.
- En plus de solutions financières, les investisseurs peuvent compter sur un accompagnement spécialisé, sur un soutien pour bâtir des alliances stratégiques avec des partenaires locaux et internationaux ainsi que sur des encouragements fiscaux favorisant la R-D. Ils disposent d'un grand nombre d'outils pour concrétiser leur projet d'implantation ou d'expansion.
- Les résultats de 2007-2008 ont surpassé les cibles et se comparent avantageusement aux résultats de 2005-2006 qui avaient également été exceptionnels.

Sources : Investissement Québec et Direction générale des affaires économiques internationales du Ministère.

ENJEU	ORIENTATION	AXE D'INTERVENTION
Compétitivité internationale de l'économie québécoise	Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises	Accroissement de l'investissement privé

OBJECTIF 7

D'ici 2008, accroître la part du secteur privé dans le capital de risque par la transformation des sociétés Innovatech et la création de fonds d'investissements publics-privés à une échelle régionale et sectorielle.

INDICATEURS	RÉSULTATS		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Montant de capital privé de chacune des trois sociétés Innovatech*	30 M$	20 M$	–
Part de capital privé sur le total de chacune des trois sociétés Innovatech*	53 %	66 %	–
Nombre de fonds régionaux clôturés par région administrative	Voir tableaux 1 et 2 de la page 34		
Nombre de fonds sectoriels et de démarrage technologique clôturés			
Montant de capital privé par fonds régional et par fonds sectoriel et de démarrage technologique			

* Ces résultats ne concernent que la Société Innovatech Régions ressources.

Sociétés Innovatech

En 2007-2008, il n'y a pas eu d'apport de capital privé en lien avec les sociétés Innovatech. Toutefois, afin d'accroître la part du secteur privé dans le capital de risque, le processus de transformation s'est poursuivi à la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et à celle du Sud du Québec.

Le programme Fonds d'intervention économique régional (FIER)

Créé en 2004 par le Ministère, le Fonds d'intervention économique régional (FIER) est un fonds de développement qui vise à aider les entreprises à obtenir des capitaux propres, « équité » ou « quasi-équité », aux étapes de démarrage et de développement (volets FIER-Régions et Fonds-Soutien). Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels et de démarrage technologique (volet FIER-Partenaires).

Le capital initial investi dans le fonds est mixte (public-privé) et s'élève à 408 millions de dollars, dont 318 millions de dollars viennent du gouvernement par l'entremise d'une filiale d'Investissement Québec, IQ FIER inc., et 90 millions de dollars viennent des fonds fiscalisés (Fonds de solidarité de la FTQ, Capital régional et coopératif Desjardins et Fondaction de la CSN).

- À cette somme s'ajoutent des mises de fonds d'investisseurs privés, selon les règles suivantes :
  - FIER-Régions et Fonds-Soutien : 2 $ du gouvernement pour 1 $ du privé;
  - FIER-Partenaires (fonds sectoriels) : 1 $ du gouvernement pour 2 $ du privé;
  - FIER-Partenaires (fonds de démarrage technologique) : 1 $ du gouvernement pour 1 $ du privé.
- En 2007-2008, la mise en place des fonds dans le cadre du programme FIER s'est poursuivie. Toutes les régions du Québec ont maintenant au moins un FIER.
- Les tableaux 1 et 2 de la page suivante présentent un historique des résultats cumulatifs au 31 mars 2006, au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008, pour les fonds régionaux et pour les fonds sectoriels et de démarrage technologique. On y constate que tous les fonds sont maintenant clôturés à l'exception d'un seul qui est accrédité. Mentionnons qu'un fonds accrédité a été accepté par Investissement Québec tandis qu'un fonds clôturé est prêt à recevoir des projets.

  Il est à noter que le total du capital privé des FIER-Régions d'une même région montre parfois un écart à la baisse ou à la hausse entre deux périodes. Ces écarts sont attribuables au fait que certains changements qui surviennent entre l'accréditation et la clôture d'un fonds peuvent affecter sa capitalisation, notamment le retrait d'un investissement ou encore un changement dans la mise de fonds de certains investisseurs.
- Depuis sa création, le programme FIER a permis l'accréditation de 44 fonds régionaux (investissements privés de 110,03 millions de dollars) dans les 17 régions du Québec et la clôture de dix fonds sectoriels et de démarrage technologique (investissements privés de 1 091 millions de dollars).
- L'effet de levier du programme FIER, depuis sa création, peut se détailler de la façon suivante :
  - FIER-Régions : contribution publique-privée de 191,97 millions de dollars et de 96,03 millions de dollars (total de 288 millions de dollars);
  - Fonds-Soutien : contribution publique-privée de 28 millions de dollars et de 14 millions de dollars (total de 42 millions de dollars);
  - FIER-Partenaires : contribution publique-privée de 140 millions de dollars et de 1 091 millions de dollars (total de 1 231 millions de dollars).

  À ces fonds s'ajoutent neuf nouveaux fonds privés de capital de risque dans lesquels les partenaires du gouvernement ont investi. Trois sont des fonds levés au Québec depuis 2004. Les six autres sont des fonds de l'extérieur du Québec, qui ont recueilli des fonds au Québec et qui y ont un bureau depuis 2004.

  L'émergence de fonds privés et la présence accrue des fonds étrangers ont permis d'accroître la part des investissements privés en capital de risque au Québec. De 2005 à 2006, les investissements étrangers et les investissements privés indépendants ont augmenté respectivement de 63 % et de 4 %, ce qui correspond à 44 % de tous les investissements au Québec. De 2006 à 2007, ils ont augmenté respectivement de 19 % et 15 %, atteignant 48 % de tous les investissements. Au moment d'entreprendre la réforme à la fin de l'année 2003, les investissements étrangers (14 %) et les investissements privés indépendants (11 %) ne représentaient que 25 % des investissements réalisés au Québec.

La création d'un service de capital de risque au Ministère

- L'accès au capital de risque constitue un enjeu important pour les entreprises technologiques. Le Ministère a créé, en juin 2007, un service du capital de risque pour faciliter les liens entre les promoteurs privés de fonds de capital de risque et ces entreprises. Par son action, le service contribue également à améliorer l'accès au capital de risque au Québec.

Sources : Direction générale des politiques et des sociétés d'État du Ministère et Investissement Québec.

Tableau 1 – Résultats cumulatifs, depuis la création du FIER en 2004, pour les fonds régionaux

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	NOMBRE DE FONDS CLÔTURÉS[6] (Montant de capital privé en millions de dollars)					
	FIER - Régions			Fonds - Soutien		
	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2008	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2008
Bas-Saint-Laurent (01)	1 **(3,35)**	2 **(3,34)**	2 **(3,67)**	–	1 **(1)**	1 **(1)**
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	2 **(10)**	2 **(10)**	2 **(10)**	1 **(1)**	1 **(1)**	1 **(1)**
Capitale-Nationale (03)	2 **(10)**	2 **(10)**	2 **(10)**	1 **(1)**	1 **(1)**	1 **(1)**
Mauricie (04)	1 **(1,65)**	1 **(1,67)**	1 **(1,67)**	1 **(1)**	1 **(1)**	1 **(1)**
Estrie (05)	3 **(11,65)**	3 **(11,67)**	3 **(11,65)**	1 **(1)**	1 **(1)**	1 **(1)**
Montréal (06)	2 **(10)**	2 **(10)**	2 **(10)**	–	–	1 **(1)**
Outaouais (07)	–	1 **(5)**	1 **(5)**	1 **(1)**	1 **(1)**	1 **(1)**
Abitibi-Témiscamingue (08)	1 **(1,65)**	1 **(2,5)**	1 **(2,5)**	1 **(1)**	1 **(1)**	1 **(1)**
Côte-Nord (09)	–	1 **(3)**	1 **(3)**	–	1 **(1)**	1 **(1)**
Nord-du-Québec (10)	–	–	–	2 **(2)**	2 **(2)**	2 **(2)**
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	–	2 **(5)**	2 **(2,67)**	–	–	–
Chaudière-Appalaches (12)	3 **(8,65)**	3 **(8,32)**	3 **(8,32)**	–	–	–
Laval (13)	1 **(5)**	1 **(5)**	1 **(5)**	1 **(1)**	1 **(1)**	1 **(1)**
Lanaudière (14)	1 **(1,65)**	1 **(1,67)**	2 **(3,34)**	–	–	–
Laurentides (15)	–	1 **(4)**	1 **(5)**	–	–	–
Montérégie (16)	5 **(14,35)**	5 **(11,57)**	5 **(11,21)**	1 **(1)**	1 **(1)**	2 **(2)**
Centre-du-Québec (17)	–	1 **(3)**	1 **(3)**	–	–	–

Tableau 2 – Résultats cumulatifs, depuis la création du FIER en 2004, pour les fonds sectoriels et de démarrage technologique (FIER – Partenaires)

	NOMBRE DE FONDS CLÔTURÉS (Montant de capital privé en millions de dollars)		
	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2008
Fonds sectoriels et de démarrage technologique	3 **(160,5)**	7 **(455,5)**	10 **(1 091,0)**

6 Au 31 mars 2008, tous les fonds régionaux sont clôturés, donc prêts à recevoir des projets, à l'exception d'un fonds dans la région de Lanaudière qui est accrédité.

ENJEU	ORIENTATION	AXE D'INTERVENTION
Compétitivité internationale de l'économie québécoise	Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises	Accroissement de l'investissement privé

OBJECTIF 8

D'ici 2008, mettre en place deux nouvelles pratiques de collaboration par année. Ces pratiques doivent mettre en relation au moins deux intervenants gouvernementaux engagés dans la réalisation d'actions communes liées à la promotion et à la prospection d'investissements étrangers.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Nombre de nouvelles pratiques de collaboration mises en place par an	4	2	4

Les quatre nouvelles pratiques de collaboration, mises en place en 2007-2008, l'ont été dans les cadres suivants :

- Tenu en octobre 2007, le *Premier Forum des dirigeants de sociétés étrangères au Québec* a rassemblé une quarantaine de dirigeants de filiales étrangères. Ces gestionnaires ont pu s'entretenir avec le ministre sur la question du soutien gouvernemental offert aux filiales ainsi que sur les meilleures façons de faire valoir auprès de leur société mère les avantages du Québec comme lieu d'investissement et de réinvestissement. Les partenaires du Ministère également parties prenantes à cette activité sont Investissement Québec et Hydro-Québec.
- Un projet pilote, nommé *CEO Master Class – formation filiale Drummondville*, a été lancé. Ce projet vise à fournir un accompagnement spécialisé à dix filiales d'entreprises étrangères afin de conserver et d'attirer des mandats d'affaires dans la MRC de Drummond. Cette activité est organisée avec la Société de développement économique de Drummond, Investissement Québec, Hydro-Québec, de même que la direction régionale et les directions sectorielles du Ministère.
- Le volet Base de données de l'extranet HORACE+ a adopté en 2007-2008 une approche sectorielle pour définir la filière industrielle aéronautique afin de produire des profils statistiques basés sur des données facilitant les comparaisons internationales. L'objectif est d'harmoniser le message gouvernemental véhiculé sur le Québec auprès des investisseurs ou réinvestisseurs pour favoriser la promotion des avantages du Québec.
- Une nouvelle approche de concertation avec Réseau Capital et les principaux fonds de capital de risque, afin de favoriser la promotion du capital de risque, a été établie par la mise sur pied d'un service du capital de risque au sein du Ministère.

Source : Direction générale des affaires économiques internationales du Ministère.

ENJEU	ORIENTATION	AXE D'INTERVENTION
Compétitivité internationale de l'économie québécoise	Renforcer les facteurs stratégiques de développement	Maintien du système de R-D et consolidation d'un environnement propice au développement économique

OBJECTIF 9

D'ici 2010, porter l'effort de la société québécoise en recherche et développement (recherche industrielle et recherche institutionnelle) à 3 % de son PIB.

INDICATEUR		RÉSULTATS[7]					
		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Pourcentage des dépenses intérieures de R-D (DIRD) par rapport au PIB (%)	Québec	2,80	2,79	2,75	2,67	n. d.	n. d.
	Ontario	2,38	2,42	2,49	2,51	n. d.	n. d.
	C.-B.	1,42	1,43	1,51	1,47	n. d.	n. d.
	Alberta	1,15	1,12	1,15	1,05	n. d.	n. d.
	Canada	2,04	2,03	2,05	2,02	1,94	1,89
	États-Unis	2,66	2,66	2,59	2,62	2,62	n. d.
	OCDE	2,24	2,24	2,21	2,25	2,26	n. d.

Depuis une vingtaine d'années, le Québec a réalisé des progrès très importants en matière d'intensité en R-D. Les derniers chiffres disponibles (2005) révèlent qu'il y a consacré 2,67 % de son PIB.

Le Québec se situe résolument parmi les chefs de file, devançant les États-Unis, l'ensemble des pays de l'OCDE et ceux du G7. Cependant, plusieurs économies (Finlande, Israël, Japon et Suède) investissent en R-D déjà plus de 3 % de leur PIB.

De plus, si le Québec se compare avantageusement à plusieurs économies quant aux ressources investies en R-D, il doit aussi mettre l'accent sur la valorisation des nouvelles connaissances et technologies afin d'améliorer les retombées de la recherche sur l'économie et l'emploi. C'est dans cette optique que s'inscrit la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation rendue publique en décembre 2006.

Sources : Statistique Canada, OCDE et Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société du Ministère.

7 Plusieurs résultats diffusés dans le Rapport annuel de gestion 2006-2007 ont été révisés par Statistique Canada. Ceux de 2006 et de 2007 sont des prévisions. Les résultats provinciaux de 2006 et de 2007 n'étaient pas disponibles au moment de la production du présent rapport.

ENJEU	ORIENTATION	AXE D'INTERVENTION
Compétitivité internationale de l'économie québécoise	Renforcer les facteurs stratégiques de développement	Renouvellement de la base entrepreneuriale

OBJECTIF 10

Jusqu'en 2008, favoriser annuellement la création de 150 nouvelles coopératives et de 2 000 nouveaux emplois coopératifs.

INDICATEURS	RÉSULTATS				
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Nombre de coopératives créées par an	183	116	131	160	145
	2003	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**
Nombre d'emplois totaux dans les coopératives non financières[8]	37 651	37 855	43 523	43 360	n. d.
Nombre d'emplois « nets » créés	-179	+204	+5 668	-163	n. d.

Le nombre de coopératives créées est passé de 160 en 2006-2007 à 145 en 2007-2008, soit une diminution d'environ 9 %. La moyenne des trois exercices du plan stratégique se situe à 145, tout près de la cible de 150. Alors que le nombre de coopératives créées par année doublait de 1995 à 2003, le taux de création d'entreprises au Québec diminuait de 25 %. Cette baisse s'explique notamment par une diminution de la proportion des personnes âgées de 25 à 34 ans dans la population adulte. En effet, « bien qu'il soit possible de créer une entreprise à tout âge, il existe un intervalle d'âge particulièrement propice pour se lancer en affaires, selon des experts en entrepreneuriat, soit entre 25 et 34 ans »[9]. Également, la diminution du taux de chômage au cours des dernières années a pu aussi influer sur la création de très petites coopératives de travail, soit celles qui permettent avant tout à leurs membres de créer leur propre emploi. Malgré ces tendances, démographique et économique, il a été possible, au cours du triennat 2005-2008, d'approcher la cible de création de 150 nouvelles coopératives par année.

En ce qui a trait au nombre d'emplois totaux dans les coopératives non financières, après une hausse de 15 % en 2005, il est demeuré relativement stable en 2006. Aucun secteur d'activité ni aucune catégorie de coopératives n'a connu de changements importants. La hausse de 5 505 emplois de 2004 à 2006 permet presque d'atteindre, en deux ans, l'augmentation visée de 6 000 emplois coopératifs pour les trois années du Plan stratégique 2005-2008.

Dans le cadre d'une entente triennale de partenariat conclue en décembre 2006, le Ministère a versé 4,3 millions de dollars en 2007-2008 au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. L'entente vise à appuyer les réseaux sectoriels et régionaux de coopératives en soutenant la mise sur pied et l'accompagnement de coopératives ainsi que le développement d'activités structurantes au sein des réseaux. Pour sa part, le mouvement coopératif et mutualiste a injecté 500 000 $ pour cette même année.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État du Ministère.

8 Les nombres d'emplois des années antérieures à 2006 diffèrent de ceux présentés dans le Rapport annuel de gestion 2006-2007, car ils ont été révisés pour y inclure les emplois des coopératives qui ont fourni au Ministère leur rapport annuel par la suite.

9 Page 19 de l'étude Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, mai 2008.

ENJEU	ORIENTATION	AXE D'INTERVENTION
Compétitivité internationale de l'économie québécoise	Renforcer les facteurs stratégiques de développement	Renouvellement de la base entrepreneuriale

OBJECTIF 11[10]

D'ici 2008, implanter 20 clubs de continuité qui regrouperaient entre 160 et 200 chefs d'entreprise, pour aider les chefs d'entreprise qui quittent la vie active à planifier leur remplacement en vue d'améliorer les chances de survie de l'entreprise.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Nombre de clubs de continuité implantés par an	7	2	8

En 2007-2008, huit nouveaux clubs de continuité ont été implantés. Depuis le début du projet en 2005, 17 clubs regroupant 143 chefs d'entreprise ont tenu des activités. Ces résultats frôlent donc les cibles initiales du projet qui sont de 20 clubs de continuité et de 160 à 200 chefs d'entreprise. De nouveaux résultats pourront s'ajouter d'ici à la fin du projet, puisque celui-ci a été prolongé jusqu'à la fin juin 2008. Cette prolongation a été rendue nécessaire en raison de la situation économique difficile pour les entreprises. La mise en œuvre des clubs en a été ralentie. La prolongation du projet n'a demandé aucune aide financière supplémentaire.

Ce projet, mis en œuvre par le Groupement des chefs d'entreprise du Québec, fait l'objet d'une entente triennale de partenariat avec le Ministère. Signée dans le cadre du Programme d'aide à l'entrepreneuriat, l'entente prévoit un appui financier de 300 000 $.

L'objectif principal du projet est de favoriser la continuité des PME du Québec en aidant leurs dirigeants à organiser l'entreprise afin qu'elle soit dynamique, centrée, rentable, harmonieuse et durable, et cela, à travers des rassemblements, des réseaux, des outils mettant en circulation les meilleures pratiques de transmission d'entreprises.

En plus de la mise sur pied de clubs de continuité, ce projet a permis au Groupement des chefs d'entreprise d'animer trente ateliers continuité permettant aux chefs d'entreprise d'acquérir des connaissances sur la transmission d'entreprises. Les thèmes abordés étaient principalement liés à la préparation de la relève, soit les phases de la planification, les conditions de succès, l'avenir du chef et les aspects fiscaux ou relationnels.

D'autres activités sont également prévues d'ici à la fin du projet, toujours en lien avec l'objectif principal du projet. Mentionnons, par exemple, la mise en place de groupes virtuels, uniques en leur genre au Québec, pour la préparation de la relève et la gestion à distance de cette dernière.

Par ailleurs, le Ministère contribue à améliorer les chances de survie des entreprises touchées par le départ de leur dirigeant, en offrant deux sessions de formation sur le thème de la relève. Il s'agit de « Relève entrepreneuriale : réussir son transfert de direction ! » et de « Relève entrepreneuriale : en route vers un transfert d'entreprise gagnant ». Cette année, ces sessions ont attiré plus de 240 dirigeants et travailleurs stratégiques et plus de 160 intervenants pour un taux de satisfaction de 99 %.

Sources : Direction générale des politiques et des sociétés d'État et Direction du développement des entreprises du Ministère.

10 Les libellés de l'objectif et de l'indicateur ont été modifiés en remplaçant l'expression « cellules de relève » par celle de « clubs de continuité », qui reflète davantage la réalité. En outre, les résultats du projet ont été révisés à la suite d'un examen plus poussé. Aussi, ils sont présentés par année financière plutôt que par année civile. Ces deux faits expliquent la différence entre les résultats présentés cette année et ceux présentés dans les deux rapports annuels de gestion précédents.

ENJEU	ORIENTATION	AXE D'INTERVENTION
Développement économique durable des régions	Appuyer la consolidation et la diversification économiques des régions	Augmentation de la compétitivité des régions

OBJECTIF 12

D'ici 2008, favoriser l'accroissement de l'indice de diversité industrielle des régions.

INDICATEUR	RÉSULTATS
Indice de diversité industrielle par MRC[11]	**Les MRC ayant connu un accroissement de leur indice de diversité industrielle sont indiquées dans le tableau 3 de la page suivante**

Commentaires

Les commentaires portent d'abord sur l'indice de diversité industrielle. Suit une présentation synthèse des mesures mises en œuvre par le Ministère pour favoriser son accroissement : le projet ACCORD, la mesure de diversification économique pour les municipalités monoindustrielles ainsi que celle soutenant le développement économique local.

L'indice de diversité industrielle par MRC

De 2001 à 2006, la diversité industrielle s'est accrue au sein d'une quarantaine de MRC au Québec, et ce, malgré les difficultés éprouvées par le secteur manufacturier. Ces MRC sont mentionnées dans le tableau 3 de la page suivante.

La plupart de ces MRC se retrouvent dans des régions où la population rurale[12] est beaucoup plus présente que dans l'ensemble du Québec (environ 20 %), par exemple en Chaudière-Appalaches, en Estrie, sur la Côte-Nord et dans le Bas-Saint-Laurent. De plus, dans 70 % (28 sur 40) de ces MRC, la diversification s'est accompagnée d'une hausse de l'emploi, ce qui confirme un certain dynamisme économique.

Presque toutes les régions, soit 14 sur 17, comptent au moins une MRC « en diversification », c'est-à-dire où s'observe une diversité industrielle en hausse. Les régions pour lesquelles les MRC « en diversification » sont en plus grand nombre sont : Chaudière-Appalaches et Montérégie (sept MRC chacune), Estrie (cinq MRC) et Côte-Nord (quatre MRC).

Les seules régions qui ne présentent aucune MRC « en diversification » sont Saguenay–Lac-Saint-Jean, Montréal et Laval.

Il existe un lien certain entre la diversité industrielle et le dynamisme économique d'une région ou d'un territoire. En effet, la situation économique des MRC démontre que les territoires en difficulté sont, dans une forte proportion, les moins diversifiés. Bien que la diversification d'un territoire exige beaucoup de temps et d'efforts, le Ministère poursuit son action en vue de contribuer à diversifier davantage le territoire québécois.

11. Même si le plan stratégique faisait mention d'un indice de diversité industrielle par région, le rapport présente plutôt des résultats pour cet indice par MRC, ce qui favorise une meilleure identification des territoires en difficulté. La méthode de calcul est basée sur l'antilog de l'Entropie, telle qu'elle est utilisée dans l'étude de Statistique Canada *De Labrador City à Toronto, la diversité industrielle des villes canadiennes de 1992 à 2002*.

12. Basée sur le concept de « Régions rurales et petites villes » (RRPV), la population rurale correspond à la population vivant à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) de Statistique Canada.

Tableau 3 – MRC « en diversification » selon les régions administratives, de 2001 à 2006

RÉGIONS	MRC
Bas-Saint-Laurent	Matane, Rivière-du-Loup, Kamouraska
Saguenay–Lac-Saint-Jean	–
Capitale-Nationale	Charlevoix, La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier
Mauricie	Mékinac, Maskinongé
Estrie	Le Granit, Le Haut-Saint-François, Le Val-Saint-François, Coaticook, Memphrémagog
Montréal	–
Outaouais	La Vallée-de-la-Gatineau
Abitibi-Témiscamingue	Témiscamingue, Abitibi-Ouest
Côte-Nord	Sept-Rivières, Caniapiscau, Minganie, Basse-Côte-Nord
Nord-du-Québec	Kativik
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Le Rocher-Percé
Chaudière-Appalaches	L'Islet, Montmagny, Bellechasse, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, Beauce-Sartigan, L'Amiante
Laval	–
Lanaudière	Matawinie
Laurentides	Mirabel, Antoine-Labelle
Montérégie	Brome-Missisquoi, La Haute-Yamaska, Acton, Le Bas-Richelieu, Les Maskoutains, Le Haut-Saint-Laurent, Beauharnois-Salaberry
Centre-du-Québec	Arthabaska

Le projet ACCORD

Le projet ACCORD vise à construire, sur l'ensemble du territoire québécois et en s'appuyant sur la mobilisation des leaders économiques régionaux, des systèmes productifs régionaux, compétitifs sur les plans nord-américain et mondial, par l'identification et le développement de créneaux d'excellence dans chacune des régions du Québec. Jusqu'à maintenant, les stratégies et plans d'action pour le développement de 25 créneaux d'excellence régionaux, dont 16 en 2007-2008, ont fait l'objet d'une entente de mise en œuvre avec les partenaires, alors que 9 autres projets d'entente sont en processus d'analyse ou de signature.

- Les ententes de mise en œuvre, signées en 2007-2008, touchent les secteurs suivants :
  - Technologies appliquées (Capitale-Nationale)
  - Fournisseurs et équipementiers pour véhicules commerciaux, véhicules spéciaux et produits récréatifs (Centre-du-Québec)
  - Meuble et bois ouvré (Centre-du-Québec)
  - Groupe MR3 – Récupération et mise en valeur des matières résiduelles (Centre-du-Québec)
  - Matériaux composites et plastiques (Chaudière-Appalaches)
  - Ingénierie de procédés industriels, miniers et métallurgiques (Côte-Nord)
  - Transformation du bois d'apparence et composites (Estrie)
  - Éolien (Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)
  - Aliments et mets préparés (Laurentides)
  - Tourisme de villégiature quatre saisons (Laurentides)
  - Transport terrestre avancé (Laurentides)
  - Utilisation et transformation de la forêt mixte : produits à valeur ajoutée (Laurentides)
  - Meuble (Mauricie)
  - Matériel de transport et logistique (Montérégie)
  - Transformation des métaux ferreux et nouveaux matériaux associés (Montérégie)
  - Industrie de la langue (Outaouais)
- Les projets d'entente, en processus d'analyse ou de signature, touchent les secteurs suivants :
  - Système de construction en bois (Abitibi-Témiscamingue)
  - Aliments santé (Capitale-Nationale)
  - Assurances (Capitale-Nationale)
  - Sciences de la vie (Capitale-Nationale)
  - Tourisme : Patrimoine/culture/nature (Capitale-Nationale)
  - Matériel de transport et élastomère (Estrie)
  - Production et transformation du bois de type feuillu (Outaouais)
  - Agriculture nordique axée sur le bleuet nain et la pomme de terre de semence (Saguenay–Lac-Saint-Jean)
  - Tourisme d'aventure et écotourisme (Saguenay–Lac-Saint-Jean)

Le Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence permet d'appuyer les projets et activités qui s'inscrivent dans les stratégies et plans d'action élaborés pour le développement des créneaux d'excellence régionaux. En 2007-2008, dans le cadre de ce programme, une enveloppe budgétaire additionnelle de 75 millions de dollars pour une période de cinq ans a été allouée au Ministère, en supplément au budget initial de 17,5 millions de dollars. De plus, 77 projets s'inscrivant dans les plans d'action des créneaux ont été soutenus financièrement par une aide globale autorisée de 6,7 millions de dollars.

La mesure de diversification économique destinée aux municipalités monoindustrielles

Dans le cadre de cette mesure, le MDEIE intervient en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Le rôle du MAMR consiste à conclure avec des MRC des contrats prévoyant la formation de comités locaux de relance. Ces comités sont notamment chargés d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de diversification et de développement. Pour sa part, le MDEIE, dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles, apporte son soutien aux projets d'entreprises qui s'inscrivent dans ces plans.

Au cours de l'année 2007-2008, 19 nouveaux contrats de diversification et de développement ont été conclus avec autant de MRC ou de villes en dehors des MRC (voir le tableau 4 ci-après), portant ainsi le nombre total de contrats à 50. Pour ces 19 MRC, le Ministère a réservé des montants totalisant 14,25 millions de dollars, soit 750 000 dollars par MRC.

Afin de soutenir la mise en œuvre des plans de diversification et de développement des MRC, le Ministère, dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles, a soutenu la réalisation de 107 projets pour un montant total d'aide financière autorisée de près de 6 millions de dollars. Pour l'ensemble de ces projets, les investissements prévus sont de l'ordre de 49 millions de dollars.

Tableau 4 – MRC ayant eu accès au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles

RÉGIONS ET MRC	TERRITOIRES VISÉS	PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
Bas-Saint-Laurent		
La Mitis	Ensemble du territoire (16 municipalités)	Forêt
Les Basques	Ensemble du territoire (11 municipalités)	Forêt
Matane	Ensemble du territoire (11 municipalités)	Forêt
Kamouraska	Ensemble du territoire (19 municipalités)	Forêt; Équipement de transport
Capitale-Nationale		
Charlevoix-Est	Ensemble du territoire (9 municipalités)	Forêt; Tourisme
Mauricie		
Shawinigan	Shawinigan	Forêt
Estrie		
Coaticook	Barnston-Ouest, Coaticook, Waterville	Produits du caoutchouc; Meuble; Textile
Côte-Nord		
Manicouagan	Ragueneau, Pointe-aux-Outardes, Baie-Trinité	Forêt
Haute-Côte-Nord	Ensemble du territoire (9 municipalités)	Forêt
Basse-Côte-Nord	Ensemble du territoire (5 municipalités)	Pêche
Chaudière-Appalaches		
Amiante	Beaulac-Garthby, Disraeli ville, Disraeli paroisse, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, Saint-Joseph-de-Coleraine et Saint-Julien	Meuble
Les Etchemins	Ensemble du territoire (13 municipalités)	Forêt
Montmagny	Saint-Just-de-Bretenières, Lac-Frontière, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton	Forêt; Meuble
Montérégie		
Acton	Ensemble du territoire (8 municipalités)	Fabrication de matériel de transport
Les Maskoutains	Saint-Simon, Saint-Valérien-de-Milton	Fabrication d'aliments; Meuble et produits connexes
Beauharnois-Salaberry	Ensemble du territoire (7 municipalités)	Caoutchouc; Produits chimiques; Première transformation des métaux
Brome-Missisquoi	Ensemble du territoire (20 municipalités)	Industries textiles; Industries chimiques; Aliments et boissons; Imprimerie
Centre-du-Québec		
Bécancour	Bécancour	Transformation métallique; Produits chimiques
MRC de L'Érable	Ensemble du territoire (11 municipalités)	Meuble

Le soutien au développement économique local

- Dans le Discours sur le budget 2007-2008, le gouvernement a annoncé la Stratégie de développement de toutes les régions. Cette stratégie prévoit que des montants additionnels seront consentis aux CLD pour l'amélioration de l'entrepreneurship en région. Ainsi, des contributions additionnelles de 5,7 millions de dollars ont été versées à tous les CLD pour le soutien à des projets d'entreprises en démarrage alors que 2,5 millions de dollars ont été octroyés aux CLD des régions ressources et à ceux des MRC des régions centrales ayant des besoins particuliers pour le soutien à l'émergence de projets d'entreprises.
- Par ailleurs, le Ministère a poursuivi le versement de prêts additionnels consentis aux CLD dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI). Les prêts additionnels versés en 2007-2008 totalisent 7,8 millions de dollars. Le FLI est le principal outil mis à la disposition des CLD pour leur permettre de soutenir financièrement le démarrage ou l'expansion d'entreprises.
- Au FLI s'ajoutent d'autres mesures d'aide financière mises en place par les CLD pour soutenir notamment les jeunes entrepreneurs de même que les entreprises d'économie sociale. Les retombées prévues de ces aides financières approuvées en 2007 par les CLD sont présentées dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 – Retombées prévues des aides financières approuvées en 2007 par les 94 CLD relevant du Ministère*

RETOMBÉES PRÉVUES	2007			
	Fonds local d'investissement (FLI)	**Aides financières aux jeunes entrepreneurs**	**Aides financières aux entreprises d'économie sociale**	**Total**
Emplois				
Créés ou maintenus	**8 112**	**2 100**	**4 036**	**14 248**
Entreprises				
Créées, consolidées ou en expansion	**649**	**654**	**440**	**1 743**
Investissements (M$)				
Contributions approuvées par les CLD	27,8	4,7	9,2	**41,7**
Financement provenant d'autres sources	287,9	104,0	96,6	**488,6**
Total des investissements prévus	**315,7**	**108,7**	**105,8**	**530,3**

* Source : Rapports annuels d'activités 2007 des CLD, compilation MDEIE.

Sources : Statistique Canada, Direction générale des politiques et des sociétés d'État et Direction générale des affaires économiques régionales du Ministère.

ENJEU	ORIENTATION	AXE D'INTERVENTION
Leadership du MDEIE et performance de l'organisation	Investir dans les ressources humaines comme fondement des actions du Ministère	Développement, adaptation et transfert des compétences

OBJECTIF 13[13]

D'ici 2008, définir un cadre de gestion des compétences, compléter le profil de compétences pour les gestionnaires et les professionnels et intégrer la gestion prévisionnelle de main-d'œuvre aux activités courantes de gestion.

INDICATEURS	RÉSULTATS	
	2006-2007	2007-2008
Pourcentage de profils définis pour les gestionnaires et les professionnels	Cinq profils génériques sur six ont été établis de façon préliminaire.	La dotation et le développement des emplois de cadres et de professionnels ont été basés sur les profils de compétences établis. L'identification des compétences clés viendra compléter ces profils à l'intérieur de l'actuel exercice de transfert d'expertise.
Pourcentage de gestionnaires ayant des attentes signifiées à l'égard de la gestion par compétence	Cette démarche a pour préalable l'établissement et la mise en place de profils de compétences dans les directions du Ministère.	Tous les cadres du Ministère ont reçu des attentes liées à la gestion des personnes, notamment à l'égard de la gestion du rendement et du développement des personnes.

La gestion des compétences

Dans le contexte actuel des nombreux départs à la retraite et des difficultés à attirer et à retenir des employés dans la fonction publique, le Ministère doit être, plus que jamais, en mesure de pourvoir les postes vacants par des personnes possédant la qualification nécessaire. À cette fin, sa stratégie de dotation a davantage mis à contribution les profils de compétences déjà définis. Cette approche augmente les chances de réussite dans l'attraction de nouveaux employés, puisqu'elle favorise un meilleur jumelage des personnes et des postes.

Afin de préparer la relève dans des emplois stratégiques et vulnérables, le Ministère a entrepris un exercice de transfert des connaissances et de l'expertise complémentaire aux initiatives déjà mises en place localement. Dans cette perspective, un portfolio d'initiatives appropriées à la réalité de chaque groupe d'employés et aux caractéristiques des expertises à transférer est en cours d'élaboration.

En accord avec son plan de gestion des compétences, le Ministère a offert aux jeunes cadres et aux cadres d'expérience des programmes de soutien et d'accompagnement ainsi que des outils axés sur l'actualisation et le développement des compétences définies dans les profils de compétences des gestionnaires de la fonction publique.

13 Le libellé de cet objectif a été révisé pour y intégrer les deux objectifs du Plan stratégique 2005-2008 ayant trait aux profils de compétences, à la gestion prévisionnelle de main-d'œuvre ainsi qu'à la gestion des connaissances. Ce dernier aspect est maintenant couvert dans la gestion des compétences.

La gestion prévisionnelle de main-d'œuvre

- Dans le cadre de sa planification triennale des ressources humaines 2005-2008, le Ministère a poursuivi l'adoption et la mise en œuvre de stratégies pour s'assurer de pouvoir disposer en tout temps de l'effectif nécessaire, en quantité et possédant les compétences requises. Au cours de 2007-2008, c'est pour la gestion et les services de conseil en développement économique des régions que le besoin de relève s'est fait le plus sentir. La population vieillissante, le départ de plusieurs cadres et professionnels et le nombre restreint de candidats à la relève ont amené le Ministère à adopter une stratégie de renouvellement selon laquelle des professionnels et de jeunes cadres sont placés en situation d'apprentissage en vue d'un remplacement éventuel.
- Afin de pourvoir aux emplois de conseillers en développement économique dans les régions du Québec, une opération massive de recrutement a été réalisée en cours d'année, en vue de rendre disponible pour les prochaines années une importante banque de candidatures avec expérience.
- Le Ministère a eu recours à différentes stratégies pour attirer et fidéliser son personnel : la mise en œuvre du programme d'accueil et d'intégration en emploi des nouveaux employés, la promotion des stages universitaires et collégiaux, le recours au mentorat, la promotion de la fonction publique par le programme Jeunes explorateurs d'un jour, l'animation de groupes de codéveloppement pour les gestionnaires et le cheminement de carrière.

Source : Direction des ressources humaines

LES RÉSULTATS LIÉS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS, AUX ENTREPRISES ET AUX ORGANISMES

La Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes comprend des engagements sur les aspects suivants :

- la qualité et l'amélioration des services;
- la qualité et la fiabilité de l'information diffusée dans Internet;
- les délais de traitement des demandes;
- le traitement des plaintes sur la qualité des services.

Un tableau synoptique de la Déclaration de services aux citoyens est présenté à l'annexe 5, dans la pochette à la fin du document.

La qualité et l'amélioration des services

L'amélioration des services n'est possible qu'en tenant compte des besoins et des attentes de la clientèle. C'est pourquoi la Déclaration de services aux citoyens prévoit l'évaluation de la satisfaction au moyen d'enquêtes.

L'AMÉLIORATION DES SERVICES	
Engagement	**Résultats**
Afin d'améliorer nos services, nous nous engageons à évaluer votre satisfaction, notamment par des enquêtes.	Le Ministère a mené deux enquêtes en 2007-2008. La satisfaction des participants aux sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires a été mesurée.

Les deux enquêtes sur la qualité de la prestation de services

Pour une deuxième année consécutive, le Ministère a mené une enquête sur la satisfaction de la clientèle portant, cette fois-ci, sur les demandes d'aide financière dans le cadre de deux programmes ciblés. L'enquête avait essentiellement pour but de mesurer l'atteinte des objectifs liés aux engagements suivants :

- offrir un service courtois et respectueux;
- assurer un accès facile à nos services;
- fournir des renseignements clairs et concis;
- diriger rapidement le client vers le bon intervenant et le guider efficacement dans ses démarches;
- traiter toute demande avec diligence;
- faire preuve de transparence, d'équité et d'impartialité dans le traitement des demandes;
- assurer la protection des renseignements dans le respect des lois en vigueur.

Ces différents aspects de la Déclaration de services aux citoyens ont été évalués à travers onze dimensions de la qualité du service, soit le respect, l'empathie, l'accessibilité, la clarté du langage, la simplicité des démarches, l'empressement, la justice, la confidentialité, la fiabilité, l'apparence[14] et le fardeau[15].

Au total, les onze dimensions reçoivent une forte note de la part des deux tiers des répondants, pour une moyenne globale de 8,3 sur 10. Comme en 2007, le respect et la justice sont les dimensions les mieux perçues alors que le fardeau est la dimension la moins bien perçue.

Par ailleurs, les répondants ont eu la possibilité d'évaluer leur satisfaction. Plus des trois quarts des répondants ont attribué une note de satisfaction globale de 8 à 10 sur 10, pour une moyenne de 8,42 sur 10, ce qui représente une augmentation de 7,7 % comparativement à l'an dernier.

14 Les répondants étaient appelés à évaluer l'apparence des bureaux, du site Internet, des documents et des outils de promotion du Ministère.

15 Les répondants étaient invités à s'exprimer sur le nombre d'heures nécessaires et sur l'importance de l'effort à fournir pour faire leur demande au Ministère.

De plus, les répondants se sont prononcés sur l'image du Ministère. Plus de la moitié d'entre eux ont une perception favorable du Ministère, puisqu'ils lui ont accordé une note entre 8 et 10 sur 10 pour une moyenne de 8,44 sur 10, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à l'an dernier.

Le Ministère a également réalisé une enquête sur la qualité de l'accueil au téléphone dont les résultats serviront de base de travail à l'élaboration de normes plus précises.

La satisfaction des participants aux sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires et Défi Innovation

La satisfaction des participants aux sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA) a été mesurée au moyen de fiches d'appréciation. Cette année, le taux moyen de satisfaction atteint 98,9 %, et ce, toutes sessions de formation confondues. Mentionnons que le taux de 98 % est atteint, chaque année, depuis 2004-2005.

Les efforts du Ministère ont permis de donner 187 sessions de formation sur les MPA et de joindre plus de 2 060 dirigeants et travailleurs stratégiques[16], en plus de 700 autres personnes[17]. Parmi les sessions ayant attiré le plus de participants, on retrouve les suivantes :

- *Toyota Way* et le quotient industriel (QIMC);
- Coût de revient et la prise de décision stratégique;
- Miser sur une main-d'œuvre diversifiée : un avantage compétitif pour les PME;
- Relève entrepreneuriale : réussir son transfert de direction !
- Relève entrepreneuriale : En route vers un transfert d'entreprise gagnant.

L'important thème de la relève dans les entreprises est également traité à la page 38, dans l'objectif 11 relatif à l'implantation de clubs de continuité regroupant des chefs d'entreprise.

En outre, le Ministère a conçu un nouveau type de formation, en supplément aux sessions de formation sur les MPA. En 2007-2008, la formation intitulée Défi Innovation a été proposée aux équipes dirigeantes des PME québécoises. Offerte à 14 reprises dans différentes régions du Québec, la formation a permis de joindre 150 dirigeants et travailleurs stratégiques, en plus de 110 autres personnes. Le taux moyen de satisfaction des participants s'élève à 98,8 %.

L'amélioration continue

En plus de l'engagement concernant l'amélioration des services, le Ministère s'est doté d'un plan transitoire d'amélioration des services. Ce plan d'action à court terme sert à planifier les activités pour 2008-2009 et à amorcer un cycle d'amélioration continue. Ce plan prévoit notamment l'achèvement du processus de collecte des données, la tenue de nouvelles enquêtes sur la satisfaction et la refonte complète de la Déclaration de services aux citoyens.

16. Par dirigeants, on entend les membres habituels d'un comité de direction (propriétaire, président, vice-président, directeur général, directeur d'usine, directeur des ressources humaines, etc.). Par travailleurs stratégiques, on entend le personnel de niveau intermédiaire et les personnes détenant un poste clé quant à l'implantation d'une pratique d'affaires (responsable de la qualité, chef d'équipe, contremaître, superviseur, comptable, responsable des ressources humaines, chargé de projets, technicien d'usine, etc.).

17. Comprend des intervenants locaux (CLD, CLE, chambres de commerce, etc.), des membres de l'administration publique et parapublique (ministères, organismes, municipalités, hôpitaux, etc.) et des consultants.

La qualité et la fiabilité de l'information diffusée dans Internet

Dans la Déclaration de services aux citoyens, la qualité et la fiabilité de l'information diffusée sur le site Internet du Ministère sont l'objet de trois engagements.

L'INFORMATION DIFFUSÉE DANS INTERNET

Engagements	Résultats
Présenter une information complète et à jour.	La mise à jour du site Internet constitue un processus continu. Les modifications et ajouts sont apportés au site dès qu'ils sont transmis à l'équipe Web.
Offrir des publications téléchargeables ou des bons de commande en ligne lorsque les publications sont vendues.	Toutes les publications sont disponibles en format téléchargeable. Aucune publication n'est vendue.
Accroître l'accès à des programmes et à des services en ligne.	Le site présente une description des programmes ministériels ainsi que leurs critères d'admissibilité. De plus, une démarche d'intégration de l'information, visant entre autres à simplifier l'accès à l'ensemble des programmes et mesures, est en cours.

Les délais de traitement des demandes

Dans le passé, le Ministère a éprouvé de la difficulté à fournir des résultats sur le taux de respect des délais pour le traitement des demandes d'aide financière, des demandes d'information et des autres demandes. Pour pallier cette situation, un comité de travail a été formé en 2007-2008, dans le but :

- d'améliorer la collecte de données auprès des directions générales répondant directement à la clientèle;
- de rendre ces données comparables au niveau ministériel;
- de permettre la transmission de résultats fiables et représentatifs du respect de nos engagements envers les citoyens.

Le comité de travail s'est penché spécifiquement sur l'amélioration de la collecte des données relatives aux demandes d'aide financière.

Voici les principaux résultats atteints au 31 mars 2008 dans le cadre de ces travaux :

- plusieurs changements ont été apportés au progiciel permettant le suivi des demandes d'aide financière reçues par le Ministère;
- des outils ont été mis à la disposition de tout le personnel participant au traitement de ces demandes;
- les façons de faire ont été revues dans toutes les directions générales concernées.

L'appropriation des changements par le personnel s'effectue graduellement, les travaux d'amélioration se poursuivront en 2008-2009. Au terme de cet exercice, le Ministère sera en mesure de présenter, dans son prochain rapport annuel de gestion, des résultats ministériels complets et fiables.

L'ensemble de ces actions vient soutenir l'engagement du personnel du Ministère à toujours offrir un service de qualité aux différentes clientèles.

Le traitement des plaintes sur la qualité des services

Les engagements du Ministère, pris en vertu de la Déclaration de services aux citoyens, peuvent faire l'objet d'une plainte. Celle-ci peut toucher l'accessibilité des services, le professionnalisme et la courtoisie, la qualité, la rapidité ou l'équité du service ainsi que la confidentialité. Le Ministère s'engage à traiter ces plaintes avec diligence et à :

- faire parvenir un accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables, dans le cas des plaintes formulées par écrit;
- donner suite à chaque plainte dans un délai de 15 jours ouvrables ou informer, à l'intérieur de ce délai, des motifs justifiant un délai de traitement plus long.

Au cours de l'année, le bureau des plaintes a reçu une plainte relative à la qualité des services offerts par le Ministère. Après examen, la plainte s'est avérée non fondée. Le service concerné a immédiatement pris contact avec le plaignant, et le dossier a été réglé aussitôt à la satisfaction de ce dernier.

L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Conformément au Plan triennal d'évaluation 2007-2010 du Ministère, cinq programmes d'aide financière ont été l'objet d'évaluations menées à terme avant le 31 mars 2008, soit les suivants : le Programme d'aide à l'entrepreneuriat, le Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles, le Programme d'aide aux entreprises, le Programme de soutien à la recherche ainsi que le Programme de soutien à la valorisation et au transfert.

Rappelons qu'une évaluation constitue un outil d'aide à la décision, qui fournit un éclairage sur la pertinence d'un programme – ou d'une stratégie, d'une politique ou d'une mesure –, sur l'atteinte de ses objectifs et ses effets, et qui propose des améliorations en matière de gestion axée sur les résultats.

Les principaux résultats constatés au cours de ces évaluations sont présentés ci-après, par programme. En complément, on donne l'aide financière versée par le MDEIE (incluant, le cas échéant, celle de ses principaux partenaires), et la période qu'elle couvre, si celle-ci diffère de la période couverte par l'évaluation.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTREPRENEURIAT

Une évaluation globale du programme, mis en place en 2004, a été effectuée et la performance de l'organisme à but non lucratif Inno-Centre a été évaluée en regard des objectifs du programme.
Parmi les objectifs poursuivis par ce programme, on retrouve :

- **favoriser le développement de l'entrepreneuriat individuel et collectif au Québec;**
- **soutenir l'amorçage d'entreprises technologiques issues de résultats de recherche.**

Sujets évalués (période)	**Principaux résultats constatés**	**Aide financière**
Évaluation globale (2004-2007)	• Le programme a subventionné neuf organismes. Quatre d'entre eux ont incubé 71 entreprises. Les autres, par différentes activités, ont contribué à développer l'intérêt pour l'entrepreneuriat, en plus d'avoir incité les Québécois à démarrer des entreprises et aidé les entrepreneurs à réaliser leurs projets. • De 2004 à 2007, le ratio des entrepreneurs sur l'emploi total, pour le Québec, est passé de 13,2 % à 14,3 %. • Le projet « L'entrepreneurship… pour contrer l'exode des jeunes ! » a permis de joindre 10 000 jeunes afin de les sensibiliser à l'entrepreneuriat. • Après sept ans, 70 cellules de mentorat d'affaires ont permis de soutenir 2 500 entrepreneurs. Le taux de survie des entreprises mentorées, après cinq ans, est plus élevé que celui de l'ensemble des entreprises.	4,6 M$
Inno-Centre (2005 et 2006)	• 151 projets d'entreprises ont été évalués en présélection, dans le but d'identifier les technologies offrant un potentiel commercial prometteur. De ce nombre, 15 projets ont été admis en incubation. • L'appui à l'entrepreneuriat auprès des entreprises québécoises de haute technologie en prédémarrage et démarrage présente une valeur ajoutée. • La majorité des entreprises clientes s'est dite satisfaite des services reçus. • L'effet de levier[18] moyen du financement gouvernemental (MDEIE et Développement économique Canada) est de 10,6. • Les entreprises incubées ont obtenu, de 2005 à 2006, 26,1 millions de dollars en capitaux de démarrage. Une proportion de 73 % de ces capitaux provient de l'étranger. • 42 emplois ont été créés dans les entreprises incubées en 2005 et 2006.	4,4 M$ (MDEIE et Développement économique Canada) (2005-2008)

18 Un effet de levier de 10,6 signifie qu'en moyenne et pour la période couverte par l'évaluation, pour chaque dollar de financement versé par le gouvernement, 10,6 $ sont injectés par d'autres sources de financement comme la clientèle et les partenaires.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PARTENARIATS ET AUX FILIÈRES INDUSTRIELLES

Une évaluation globale du programme, mis en place en 2004, a été réalisée.
Son objectif est de mobiliser et canaliser l'action des partenaires pour réaliser des projets ou des activités s'inscrivant dans le prolongement et en complémentarité avec la mission du Ministère.

Sujets évalués (période)	Principaux résultats constatés	Aide financière
Évaluation globale (2004-2007)	• 728 projets ont bénéficié du programme; le Ministère avait reçu 834 demandes d'aide. • Selon une compilation de résultats, 28 000 entreprises et organismes et près de 124 000 individus ont participé à des activités soutenues par le programme. • Les projets soutenus ont permis de développer des outils de diffusion de la connaissance et de partage d'expertises, d'augmenter la tenue d'activités de concertation et d'échanges ainsi que de créer des partenariats intersectoriels.	20,6 M$

PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES

Une évaluation globale du programme, mis en place en 2004, a été réalisée.
Mentionnons que ce programme a pour principal objectif de rehausser la compétitivité et d'accélérer la croissance des entreprises.

Sujets évalués (période)	Principaux résultats constatés	Aide financière
Évaluation globale (2004-2007)	• 2 686 entreprises québécoises ont été soutenues grâce au programme, soit environ 1 % des entreprises québécoises. • De tous les projets admissibles au programme, 83,7 % des sommes consenties l'ont été à des projets relatifs à l'innovation et à l'adaptation au changement ainsi qu'au développement des marchés. • Le taux de survie des entreprises subventionnées est de 97,4 %. • Selon un sondage effectué auprès d'entreprises aidées, celles-ci soutiennent notamment que le programme a eu une influence : - sur l'utilisation de pratiques innovantes de gestion et de nouvelles technologies (91,4 %); - sur l'accroissement de leurs ventes locales et de leurs exportations (90,3 %); - sur l'accroissement des investissements privés (89,5 %).	47,8 M$

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

L'évaluation de la pertinence et de la performance de l'organisme à but non lucratif Consortium Ouranos a été réalisée, ainsi que le prévoit la convention de subvention de l'organisme.
Ce programme a notamment pour objectif de consolider les actions structurantes de regroupements de recherche ou de filières technologiques.

Sujets évalués (période)	Principaux résultats constatés	Aide financière
Consortium Ouranos (2004-2007)	• 175 chercheurs ont collaboré avec Consortium Ouranos dans le domaine des changements climatiques. • 55 projets de recherche, dont 33 étaient toujours en cours au 31 mars 2007, bénéficient d'un budget total de 15,2 millions de dollars. Une portion de ce montant, 8,08 millions de dollars a été recueillie auprès de partenaires. • Des retombées ont été engendrées pour la recherche québécoise en matière de climatologie, d'impacts et d'adaptation aux changements climatiques. L'impact le plus important, pour la recherche en général, se situe sur le plan de l'accélération de sa réalisation. • 12 chercheurs québécois ayant mené des recherches avec Consortium Ouranos ont fait rayonner le Québec par leur participation aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.	15 M$ (MDEIE et ministère de la Santé et des Services sociaux) (2004-2009)

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VALORISATION ET AU TRANSFERT

La performance du dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), généralement constitués comme organismes à but non lucratif, a été évaluée en regard des objectifs du programme. Ce dernier a notamment pour objectif d'accroître le transfert des connaissances, des savoir-faire et des nouvelles technologies vers les entreprises et autres organisations.

Sujets évalués (période)	Principaux résultats constatés	Aide financière
Centres collégiaux de transfert de technologie (2004-2006)	• La clientèle est en croissance et a atteint, en 2006, plus de 2 500 entreprises, en majorité des PME. • L'appui à l'innovation des entreprises québécoises et à la formation technique en milieu collégial présente une valeur ajoutée. • Des investissements de 29,1 millions de dollars effectués pour des infrastructures et des équipements de recherche. • 82 % de la clientèle s'est dite satisfaite des services reçus. • Les liens tissés entre les CCTT et le milieu universitaire ont été appréciés. • Le taux moyen d'autofinancement des CCTT est de 67 %. • L'effet de levier du financement de fonctionnement consenti par le gouvernement du Québec se situe, en moyenne, à 3,3. • Le dispositif répond à des besoins et ses activités ont des impacts. Selon ces deux axes, sa performance a été estimée à 73 %. • Les CCTT ont contribué à la création de 721 emplois, soit 240 en moyenne par an.	56 M$ (gouvernement du Québec : principalement le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que le MDEIE)

PARTIE III

L'UTILISATION DES RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif autorisé au Budget de dépenses, Volume II (Crédits des ministères et organismes) en date du 1er avril 2007 se chiffrait à 903 équivalents temps complet (ETC) totaux. L'effectif final au 1er avril 2008 se situe à 879 ETC autorisés totaux. Cela s'explique par :

- le transfert des postes et crédits de deux ETC dans le dossier du Chantier de l'économie sociale du MDEIE vers le ministère des Affaires municipales et des Régions (-2 ETC);
- la baisse de 22 ETC réguliers et 1 ETC occasionnel en raison des départs à la retraite que le Conseil du trésor n'autorise à remplacer qu'une fois sur deux (-23 ETC);
- l'ajout d'un ETC régulier à la suite d'une correction du nombre de départs à la retraite pour l'année 2006-2007.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'effectif total autorisé, pour la période du 1er avril 2006 au 1er avril 2008.

Graphique 1 – Évolution de l'effectif total autorisé

La répartition de l'effectif par catégorie d'emploi

La figure ci-dessous présente, par catégorie d'emploi au 31 mars 2008, la répartition des effectifs en place[19] au Ministère. À cette date, le Ministère employait 926 personnes. Ces données comprennent le personnel régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire.

Figure 2 – Répartition des effectifs en place

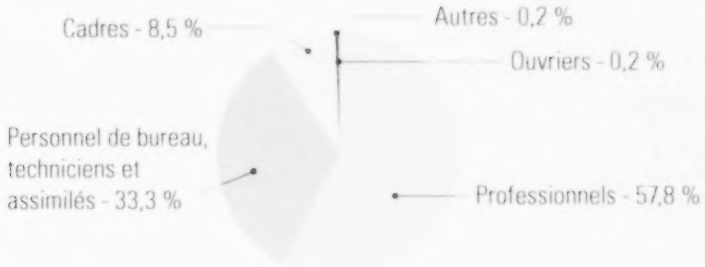

La planification des ressources humaines et la gestion par compétence

Le Ministère a poursuivi sa mise en œuvre de stratégies découlant de la démarche de planification des ressources humaines amorcée en 2005 pour s'assurer de disposer en tout temps de l'effectif requis en quantité et en qualité. Parmi ces stratégies, notons la création d'une liste de candidatures de conseillers en développement économique pour l'ensemble des régions et la réalisation d'interventions ciblées de développement d'habiletés de gestion auprès des jeunes cadres.

De l'information complémentaire sur la planification des ressources humaines et sur la gestion par compétence est fournie à l'objectif 13 du Plan stratégique 2005-2008.

19 L'effectif en place peut différer de l'effectif total autorisé, lequel apparaît au Budget de dépenses, Volume II (Crédits des ministères et organismes) déposé à l'Assemblée nationale. L'effectif en place comprend les personnes travaillant au Ministère. Quant à l'effectif total autorisé, il représente le nombre de postes accordés annuellement au Ministère par le Secrétariat du Conseil du trésor. Ces postes sont comptabilisés en ETC, donc ramenés sur la base d'un travail annuel de 35 heures/semaine.

La formation et le développement du personnel

En 2007-2008, un montant de 1 325 647 $ a été consacré aux activités de formation et de développement du personnel.

Le tableau suivant présente une ventilation de ces dépenses par champ d'activité.

Tableau 6 – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel, par champ d'activité

CHAMPS D'ACTIVITÉ	MONTANTS ALLOUÉS ($)	POURCENTAGE (%)
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	**83 315**	**6,3**
Accueil	10 295	0,8
Stages	18 355	1,4
Développement de carrière	11 517	0,9
Préparation à la retraite	43 148	3,3
Favoriser les compétences	**410 492**	**31,0**
Formation à la tâche et transfert d'expertise	271 522	20,5
Congrès, colloques et conférences	125 562	9,5
Rencontres de directions générales	13 407	1,0
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	**117 040**	**8,9**
Cours de français	24 822	1,9
Langues secondes	92 217	7,0
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	**442 694**	**33,2**
Bureautique	29 660	2,2
Technologies de développement	72 681	5,4
Clientis et Discoverer	99 094	7,5
SAGIR	241 260	18,1
Soutenir le développement des habiletés de gestion	**79 148**	**6,0**
Programme de formation à la gestion publique	79 148	6,0
Soutenir les professionnels dans leurs interventions auprès des entreprises	**192 958**	**14,6**
Soutien aux professionnels	192 958	14,6
Total	**1 325 647**	**100,0**

Par ailleurs, pour l'année civile 2007, le Ministère a consacré 2,34 %[20] de sa masse salariale au développement et au maintien de l'expertise de son personnel. Ce qui est supérieur à l'objectif de 1 % fixé par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

20 Pour les besoins de l'application de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le pourcentage est calculé par année civile et non par année financière. Pour 2007, le pourcentage obtenu résulte de la division du montant des activités de développement admissibles en vertu de la Loi (1 232 781 $) par la masse salariale qui se chiffre à 52 766 910 $.

Le Ministère a poursuivi ses efforts pour maintenir et améliorer l'état de santé et le bien-être de son personnel. Dans cette perspective, il a réalisé au cours de l'année un sondage sur le climat de travail en vue d'en bonifier les différentes composantes.

De plus, pour une première année, le Ministère a réalisé une importante activité de reconnaissance, le Mérite MDEIE, au cours de laquelle ont été honorés les personnes et les groupes qui se sont distingués au cours de l'année par leur collaboration, la qualité du service à la clientèle, leur contribution et leur rayonnement.

D'autres initiatives complémentaires à celles-ci ont également contribué au mieux-être des employés : la mise en œuvre d'un programme de réintégration au travail après une longue absence, la création d'une table jeunesse, l'élaboration du Plan d'action 2008-2010 à l'égard des personnes handicapées, la mise en œuvre d'un plan d'action sur la santé des personnes et la diffusion d'un plan d'accompagnement des personnes en ergonomie.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le Ministère disposait au début de l'exercice financier 2007-2008 d'un budget de dépenses de 755,8 millions de dollars comparativement à 625,1 millions de dollars pour 2006-2007, soit une augmentation de 20,9 %. Cette augmentation est principalement attribuable à l'ajout de crédits pour la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, la Stratégie pour le développement de toutes les régions et le Plan de soutien à l'industrie forestière. Toutefois, ce budget a été réduit à 737,2 millions de dollars à la suite d'un gel des crédits imposé au Ministère.

L'écart de 30,2 millions de dollars entre le budget de dépenses révisé et les dépenses probables de 2007-2008 s'explique principalement, d'une part, par la période requise pour la mise en place de nouvelles mesures annoncées dans le cadre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions et de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation et, d'autre part, par le temps nécessaire pour la réalisation des déboursés relatifs à des engagements pris dans les dossiers s'échelonnant généralement sur plus d'un exercice financier.

Par rapport à 2006-2007, les dépenses du Ministère ont crû de 187,7 millions de dollars, soit une hausse de 36,2 %. La principale augmentation est la correction (133,1 millions de dollars) apportée à la provision pour pertes sur les interventions financières d'Investissement Québec, garanties par le gouvernement. Le solde de l'augmentation de 54,6 millions de dollars correspond aux résultats nets des hausses, constatées dans les deux stratégies et le plan de soutien cités plus haut, moins les baisses survenues notamment dans le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI) ainsi que dans les dépenses de fonctionnement.

Tableau 7 – Budget et dépenses du Ministère selon sa structure budgétaire

DÉPENSES DU MINISTÈRE	Budget de dépenses révisé 2007-2008[1] (000 $)	Dépenses probables 2007-2008[2] (000 $)	Dépenses réelles 2006-2007 (000 $)
PROGRAMME 1 Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	558 501,5	528 449,6	353 425,8
PROGRAMME 2 Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	178 653,2	178 511,8	165 791,4
TOTAL DU MINISTÈRE	737 154,7	706 961,4	519 217,2

1. Le budget des dépenses révisé 2007-2008 ci-dessus tient compte des ajustements relatifs à des recours au Fonds de suppléance, des transferts entre ministères et autres décisions gouvernementales survenues au cours de l'exercice.
2. Les données de 2007-2008 ne sont pas vérifiées et elles sont sujettes à changement tant que les Comptes publics du gouvernement n'auront pas été publiés.

Programme 1 : Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation

Le programme regroupe l'ensemble des budgets et des dépenses alloués aux unités administratives du Ministère y compris ceux d'Investissement Québec. Il vise à susciter et à soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement nécessaire pour soutenir le développement et la compétitivité des entreprises, intensifier le développement de la recherche, le transfert et la valorisation des résultats de recherche et le renouvellement de la base entrepreneuriale et pour appuyer la diversification et la consolidation des régions. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques et scientifiques.

Les dépenses ont augmenté de 175 millions de dollars par rapport à 2006-2007. Toutefois, si l'on exclut les ajustements à la provision pour pertes sur les interventions financières d'Investissement Québec, garanties par le gouvernement, qui s'expliquent par une réévaluation des risques financiers pour certains dossiers déjà autorisés et par les ajustements rendus nécessaires par la réforme comptable, on constate plutôt une augmentation des dépenses de 41,9 millions de dollars. Cette augmentation provient principalement de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (20,4 millions de dollars), de la Stratégie pour le développement de toutes les régions (12,6 millions de dollars) et de l'augmentation des coûts du programme FAIRE (9,9 millions de dollars) afin de couvrir les engagements déjà pris.

Programme 2 : Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Le programme regroupe les budgets des organismes relevant du Ministère et affectés aux activités liées à la recherche et à l'innovation.

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation des chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes allouées au Conseil de la science et de la technologie, de même qu'au Centre de recherche industrielle du Québec pour soutenir son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises.

Le tableau indique une augmentation des dépenses de 12,7 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par l'ajout de crédits liés à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (16,1 millions de dollars) et par la diminution de la subvention annuelle versée au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) (- 4 millions de dollars).

La ventilation des montants versés au cours des deux derniers exercices, dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par le Ministère, est présentée dans le tableau ci-dessous. Ces montants sont classés selon la structure budgétaire du Ministère.

Tableau 8 – Montants versés par le Ministère, en 2007-2008 et 2006-2007, selon les programmes d'aide financière

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE	DÉPENSES PROBABLES 2007-2008 (000 $)	DÉPENSES RÉELLES 2006-2007 (000 $)
Programme 1 : Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation		
Soutien à la recherche[1]	59 221,0	63 231,8
Centre locaux de développement (CLD)[2]	55 744,0	43 138,7
Soutien à la valorisation et au transfert[1]	31 998,3	16 041,5
Aide à l'entrepreneuriat	14 738,4	11 273,2
Aide aux entreprises[2]	12 043,2	10 511,5
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	10 550,5	8 394,6
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)[2]	8 454,9	1 506,0
Soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et technologie[1]	5 519,6	3 228,1
Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles	3 395,6	1 495,1
Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence[2]	3 708,8	1 950,0
Autres aides financières versées (y compris l'impact de la réforme comptable sur des dossiers déjà autorisés)[3]	16 809,1	35 332,1
Programme 2 : Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation		
Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ)[1]	74 025,0	70 200,0
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT)[1]	47 019,7	37 569,7
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)[1]	46 232,9	43 182,9
Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)[4]	9 250,0	13 250,0
Total	**398 711,0**	**360 305,2**

Le tableau suivant fournit les explications des écarts importants observés ci-dessus.

Tableau 9 – Explications des écarts importants observés, entre 2007-2008 et 2006-2007, concernant les aides financières versées par le Ministère

NOTES	EXPLICATIONS
(1)	Les dépenses enregistrées en 2007-2008 pour le Programme de soutien à la recherche, le Programme de soutien à la valorisation et au transfert, le Programme de soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et technologie ainsi que pour les trois fonds de recherche sont de 264 millions de dollars, soit 30,6 millions de dollars de plus qu'en 2006-2007. Cette augmentation est principalement attribuable à la nouvelle Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. Cette stratégie renforce et diversifie l'aide à la recherche et à l'innovation en ajoutant des crédits budgétaires de plus de 400 millions de dollars sur trois ans, en plus d'investir 420 millions de dollars dans les infrastructures de recherche et 80 millions de dollars en crédits d'impôt pour la même période.
(2)	Une augmentation de 22,8 millions de dollars des dépenses est attribuable à l'ajout de crédits à la Stratégie pour le développement de toutes les régions. Les programmes touchés par cette augmentation sont le Programme d'aide aux entreprises, le Programme de soutien aux projets économiques, le Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence ainsi que les CLD.
(3)	Les dépenses à la rubrique « Autres aides financières versées » ont diminué de 18,5 millions de dollars en 2007-2008. Cette diminution est liée à la réduction de la subvention versée à Ubisoft Divertissements inc. et à l'impact de la nouvelle réforme comptable concernant les prêts à conditions avantageuses en 2006-2007. En effet, le Ministère a consenti des prêts sans intérêts aux CLD, et avec la nouvelle réforme, la valeur aux livres des prêts a été réduite et une dépense de subvention a été comptabilisée en contrepartie en 2006-2007.
(4)	La subvention d'équilibre versée annuellement au Centre de recherche industrielle du Québec a été moindre de 4 millions de dollars en 2007-2008, à la suite d'une amélioration des résultats financiers de cet organisme.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET LES COMMUNICATIONS

Les travaux relatifs aux ressources informationnelles et aux communications ont porté surtout sur des projets stratégiques tels que la migration du site Internet du Ministère vers un nouveau système de gestion des contenus, la gestion électronique de documents et le transfert de la bibliothèque du 710, place D'Youville vers le Centre de services partagés. Les travaux décrits ci-après touchent les sujets suivants :

- la gestion documentaire;
- la planification stratégique (architecture d'entreprise ministérielle) des ressources informationnelles;
- le développement, l'entretien et l'évolution d'applications;
- le renforcement de la sécurité informatique;
- l'exploitation du réseau informatique;
- le site Internet ministériel;
- les sites Internet thématiques.

Pour réaliser ces travaux, des dépenses de l'ordre de 3 millions de dollars ont été nécessaires. Le tableau suivant présente une ventilation de ces dépenses.

Tableau 10 – Dépenses en ressources informationnelles par catégorie

CONTRATS	DÉPENSES ($)
Services professionnels en technologie	920 804
Services professionnels en développement	832 907
Services professionnels en gestion documentaire	72 713
Services professionnels en planification et sécurité	52 757
Hébergement des sites Internet	2 400
Entretien et réparation du parc informatique	18 000
Formation et accompagnement du personnel de la Direction des ressources informationnelles	75 559
Coûts d'entreposage au Centre de documents semi-actifs	39 984
Équipement pour le Ministère et fonctionnement de la direction	
Fournitures, pièces et composants du parc informatique	109 651
Acquisition et renouvellement de logiciels, de licences et de documentation	689 249
Fonctionnement* de la Direction des ressources informationnelles	207 716
Total	3 021 740

* Exclut la masse salariale du personnel.

La gestion des documents

Les travaux visant à uniformiser le classement des dossiers papier, en conformité avec le plan de classification ministériel, se sont poursuivis dans trois directions générales en vue d'assurer aux citoyens et au personnel du Ministère un meilleur accès à l'information.

La gestion électronique de documents (GED)

Une analyse détaillée a été menée afin de préciser les besoins d'intégration d'une solution de gestion électronique de documents (GED) à l'aide des outils informatiques déjà en place au Ministère. Cette analyse a aussi permis de revoir la planification du déploiement de la solution de façon à faciliter la transition chez les utilisateurs. De plus, elle a permis de mettre à jour les coûts associés à la mise en place. Cette planification du déploiement a été acceptée par la direction du Ministère. Pour la suite, le Ministère prévoit déposer un dossier d'affaires pour approbation par les instances centrales gouvernementales afin d'amorcer les travaux visant le déploiement de la solution.

La bibliothèque du 710, place D'Youville à Québec

De manière à profiter des occasions offertes par le regroupement des services au sein de la fonction publique, le Ministère a pris la décision de transférer par une entente les services de bibliothèque, jusqu'ici offerts par la bibliothèque du 710, place D'Youville, à la Bibliothèque Cécile-Rouleau du Centre de services partagés du Québec. L'entente prévoit des services adaptés aux besoins des utilisateurs pour du prêt de documents, de la référence, de l'information à jour, des conseils ainsi que des recherches documentaires par Internet, au téléphone, au comptoir ou par le courrier.

L'architecture d'entreprise ministérielle (AEM) constitue une démarche de planification stratégique qui vise à optimiser l'alignement des investissements en ressources informationnelles sur les objectifs stratégiques du Ministère et du gouvernement. La démarche se poursuivra par la réalisation d'une étude d'opportunités de niveau affaires visant à identifier, documenter et démarrer la réalisation de projets de prestation électronique de services au Ministère.

De plus, une première étape de mise en œuvre de l'AEM a consisté à définir et à mettre en place un comité d'architecture qui a amorcé ses activités en janvier 2008 et dont les objectifs sont :

- assurer la pérennité des investissements en technologie de l'information (TI) du Ministère par des travaux de base en architecture d'entreprise (principes et orientations, avis et positionnements, cadre de référence concernant les volets Affaires, Informations, Applications et Technologies);
- assurer la cohérence et l'intégration des solutions d'affaires et TI;
- discuter plus en profondeur des besoins et des problématiques TI rencontrées à la DRI et faire des recommandations ou des propositions de solutions.

L'AEM s'appuie sur une vision globale des ressources informationnelles en soutien à la réalisation de la mission du Ministère. Elle se conclura par un portefeuille de projets comprenant des investissements qui s'échelonnent sur un échéancier de quatre ans.

Plusieurs applications ont fait l'objet d'un nouveau développement ou d'une évolution significative au cours de 2007-2008. Mentionnons notamment le Système d'information des inventaires en recherche dont la livraison finale est prévue pour le début de l'exercice 2008-2009, le système d'aide à la rétention Indice-Alerte, le système de soutien à la gestion de la formation ainsi que plusieurs extranets.

Par ailleurs, il convient de souligner la réalisation d'un projet visant la relance du système ministériel Clientis. En plus de réduire sa portée, l'opération a notamment permis de simplifier ce système, de mettre en place des mesures destinées à rehausser la qualité de l'information qu'on y trouve et à créer les conditions favorables afin d'assurer une plus grande généralisation de son utilisation. Ces efforts d'amélioration, particulièrement sur le plan de la qualité de l'information, vont se poursuivre en 2008-2009. De plus, des travaux ont été réalisés en vue d'adapter Clientis et d'autres systèmes sur lesquels l'implantation de SAGIR au Ministère a des répercussions.

Le renforcement de la sécurité informatique

Des efforts soutenus tout au long de la période ont permis notamment de sensibiliser le personnel à la protection des renseignements personnels et nominatifs en appliquant les différentes règles de sécurité émises par le Conseil du trésor. Par exemple, la réalisation d'analyses des risques inhérents à la sécurité de l'information pour les systèmes corporatifs a permis de déterminer les risques et les mesures de protection appropriées à mettre en place pour renforcer la sécurité de l'information.

L'exploitation du réseau informatique

Des efforts ont été déployés en vue de consolider les environnements technologiques. Concrètement, le Ministère s'est tourné vers la technologie de virtualisation des serveurs, ce qui a eu pour effet de passer de 137 serveurs (au 31 mars 2007) à 57 (au 31 mars 2008), tout en favorisant l'utilisation de logiciels libres et en limitant les coûts d'acquisition et de soutien pour les environnements mis en place. De plus, afin de maintenir un niveau de performance acceptable et en conformité avec les orientations adoptées antérieurement, le Ministère a procédé au remplacement de 25 % de son équipement informatique et s'est assuré d'une mise à niveau de ses logiciels.

Le site Internet ministériel

La démarche d'enrichissement du site Web principal du Ministère s'est poursuivie par la simplification et la réorganisation de nombreux contenus ainsi que par la diffusion de nouveaux outils. La fréquentation du site a continué de croître en début d'année, se stabilisant par la suite. En 2007, le site a migré vers un nouveau système de gestion de contenus de type logiciel libre (*Open source*) qui donne plus de flexibilité en matière de diffusion. Ce virage permettra de répondre de façon plus complète aux besoins du Ministère et de ses clientèles. En outre, il a déjà permis de réduire les coûts d'implantation et d'entretien en comparaison avec l'ancien système utilisé.

Tableau 11 – Fréquentation du site Internet ministériel, de 2005-2006 à 2007-2008

INDICATEURS OPÉRATIONNELS	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Moyenne quotidienne des visites	5 301	4 745	3 130
Nombre de pages vues par visite	3,53	3,39	6,71
Durée moyenne d'une visite	12 min, 50 s	10 min, 43 s	10 min, 55 s
Moyenne de visites mensuelles	161 246	144 341	93 918

Les sites Internet thématiques

Le Ministère diffuse également des sites Web thématiques :

Montréal Collections (www.montrealcollections.com)

Lancé en mars 2006, ce site s'adresse à une clientèle d'acheteurs et d'agents manufacturiers du secteur de la mode aux États-Unis. Il présente l'offre québécoise dans le domaine de la mode.

L'achalandage mensuel moyen pour 2007-2008 est de **4 088 visites**.

Expertise Recherche Québec (www.erq.gouv.qc.ca)

Ce site s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec d'améliorer le suivi de la recherche et de l'innovation. ERQ est un système d'information qui dresse la carte des compétences en recherche universitaire et fournit un ensemble d'indicateurs sur la recherche au Québec, ses forces, son financement et ses retombées.

L'achalandage mensuel moyen pour 2007-2008 est de **3 870 visites**.

L'Avantage québécois (www.avantagequebecois.com)

Lancé à l'automne 2005, ce site présentait et faisait la promotion de la Stratégie de développement économique du Québec. Les objectifs de communication qui ont présidé à sa création ayant été atteints, le site a été fermé en février 2008.

L'achalandage mensuel moyen pour 2007-2008 est de **2 037 visites**.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le Ministère a poursuivi ses travaux de regroupement du personnel au 710, place D'Youville, au 900, place D'Youville, au 1150, Grande Allée Ouest, à la Direction régionale de l'Outaouais et à la Direction régionale de l'Estrie. Il a également relogé dans un autre immeuble le personnel de la Direction régionale de Laval. De plus, au 380, rue Saint-Antoine Ouest, une infirmerie a été aménagée.

Le 4 septembre 2007, le Ministère a procédé à l'ouverture d'un centre de services à Gaspé afin de répondre aux attentes des principaux partenaires et industriels soucieux de soutenir le développement économique sur ce territoire.

Tout au long de l'année, afin d'améliorer le service à la clientèle, il a poursuivi l'implantation de la téléphonie IP (intégration de la voix et des données informatiques dans un seul réseau) dans les régions administratives de l'Outaouais, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Estrie, de la Côte-Nord, de Laval, de Chaudière-Appalaches, et au 1150, Grande Allée Ouest à Québec pour une partie du personnel en place.

Par ailleurs, la récupération multimatière (verre, métal et plastique) du programme de gestion des matières résiduelles « Visez juste ! » de Recyc-Québec a été implantée dans les édifices de Québec (710, place D'Youville, 900, place D'Youville et 1150, Grande Allée Ouest) et de Montréal (380, rue Saint-Antoine Ouest). Dans ce cadre, le personnel a été sensibilisé au recyclage de ces matières au cours de séances d'information. En outre, dans le but de maintenir et d'améliorer la santé des personnes, des distributeurs de gel antiseptique ont été installés dans ces mêmes édifices.

PARTIE

IV

LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Cette partie couvre certaines exigences législatives et gouvernementales dont le Ministère doit rendre compte. Ces exigences touchent les sujets suivants :

- l'allégement réglementaire et administratif;
- la politique linguistique;
- l'éthique;
- l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec;
- le Programme d'accès à l'égalité en emploi;
- l'égalité entre les femmes et les hommes;
- l'administration de certaines lois;
- le développement durable;
- la solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR);
- la lutte contre les changements climatiques.

L'ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Dans l'optique d'un allégement administratif pour les promoteurs de projets de développement économique majeurs, le Ministère a continué d'offrir son service d'accueil et d'orientation, notamment à l'aide de la ligne 1 866 projet9.

Par ailleurs, le Ministère est impliqué dans la mise en œuvre de 3 des 34 mesures gouvernementales du Plan d'action 2004-2007 en matière d'allégement réglementaire et administratif (ci-après appelé le Plan d'action) ainsi que d'une mesure de la Stratégie gouvernementale de développement économique *L'Avantage québécois* dans la réduction des coûts des formalités administratives imposées aux entreprises.

MESURES GOUVERNEMENTALES	RÉSULTATS ET COMMENTAIRES
Consolider le rôle des CLD pour donner les services de première ligne aux entreprises.	Mesure réalisée, comme on l'indique dans le Rapport annuel de gestion 2006-2007.
Associer le Conseil des partenaires économiques[21] au suivi et à l'évolution du Plan d'action et de la politique gouvernementale d'allégement réglementaire et administratif.	Responsabilité partagée avec le ministère du Conseil exécutif. Mesure en cours de réalisation.
Évaluer les conséquences du nouveau règlement sur la machinerie de production.	Responsabilité partagée avec le ministère du Travail. Mesure suspendue en raison de deux contestations de l'application de ce règlement devant le Commissaire de l'industrie de la construction en 2005. Les décisions relatives à ces plaintes ont été rendues au début de 2008. Rappelons que les modifications relatives à l'installation et à l'entretien de la machinerie de la production ont été apportées en 2003 au Règlement d'application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (c. R-20, r.1).
Réduire d'encore 20 %, de 2005 à 2010, les coûts des formalités administratives imposées aux entreprises.	Responsabilité partagée avec 17 autres ministères et organismes du gouvernement du Québec. Le Ministère impose trois formalités aux entreprises. Deux de ces formalités concernent les coopératives et la troisième découle de l'application de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés. Le Ministère participe à l'effort global coordonné par le ministère du Conseil exécutif. De plus, il tient à jour un tableau de bord qui rend compte au Conseil des partenaires économiques de l'évolution vers cette cible.

21 Forme de dirigeants d'entreprises, de représentants des milieux financiers, des syndicats ainsi que d'associations industrielles et professionnelles pour, au besoin, conseiller le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sur les correctifs à apporter aux moyens mis de l'avant pour l'atteinte des cibles.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Dans ses communications, le Ministère applique sa politique linguistique, de même que la Charte de la langue française et la Politique linguistique gouvernementale. La politique linguistique du Ministère est entrée en vigueur le 13 décembre 2005. Les membres du personnel du Ministère ont accès au texte intégral de la politique dans le site intranet. Toutes les recommandations de l'Office québécois de la langue française ont été prises en compte dans les délais prévus.

En outre, tout texte ou document rendu public par le Ministère, incluant ce qui est diffusé dans son site Internet, est révisé par la Direction générale des communications et des services à la clientèle.

L'ÉTHIQUE

Le respect des règles d'éthique dans l'accomplissement des tâches par les membres de l'organisation constitue une préoccupation constante de la haute direction.

Ainsi, pour s'assurer d'implanter et de soutenir une culture éthique au sein de son organisation, la direction a prévu une série de formations en éthique pour tout le personnel d'encadrement : deux sessions sont planifiées pour le début de l'année 2008-2009, et d'autres suivront au besoin.

Enfin, le responsable en éthique est régulièrement consulté sur diverses problématiques d'ordre éthique.

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'exercice, 42 demandes d'accès à l'information ont été traitées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

INDICATEURS	RÉSULTATS POUR 2007-2008
Nombre de demandes traitées dans les 20 jours suivant la date de réception	41
Nombre de demandes traitées dans un délai prolongé de 10 jours	1
Nombre de demandes de révision soumises à la Commission d'accès à l'information (CAI)	0

En vertu du paragraphe 8 du premier alinéa de l'article 47 de la Loi, le Ministère a demandé à la Commission d'accès à l'information de ne pas tenir compte d'une demande d'accès. La Commission n'a pas encore rendu sa décision.

Le comité ministériel sur la sécurité, la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information n'a pas eu à siéger au cours de 2007-2008. En raison de l'édiction prochaine du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le mandat du comité devra être modifié. Pour la prochaine année, ses priorités porteront notamment sur l'appropriation des exigences de mise en œuvre de ce nouveau règlement ainsi que sur l'établissement d'orientations pour dicter ses actions futures. Ces orientations pourraient, entre autres, avoir des répercussions sur la mise à jour et la diffusion, dans le site Internet du Ministère, des fichiers de renseignements personnels et des registres de communication de renseignements personnels.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Cette section fait état des mesures prises en 2007-2008 en regard des recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) s'adressant au Ministère. Les recommandations qui requièrent un suivi concernent la gestion des programmes d'aide financière ainsi que le développement durable.

La gestion des programmes d'aide financière

Les différentes recommandations[22] du VGQ en matière de gestion des programmes ont été inscrites dans des encadrés et ont été classées selon les trois rubriques suivantes :

- la conception des programmes d'aide et l'attribution des subventions;
- le suivi et la vérification des projets subventionnés;
- l'évaluation de programme.

Rappelons que ces recommandations visaient plus particulièrement les programmes d'aide financière destinés aux organismes à but non lucratif (OBNL), aussi appelés OSBL.

En 2007-2008, de nouveaux cadres normatifs sont entrés en vigueur en juin 2007 pour des programmes visés par les recommandations. Certaines améliorations alors apportées ont été notées, notamment dans le cadre d'un suivi instauré au Ministère par la Direction de la vérification interne. Ce suivi, effectué auprès des unités responsables d'administrer les programmes d'aide financière, a en effet permis de relever certaines mesures prises en regard des recommandations. Mentionnons que ce suivi constituera désormais le principal intrant à la reddition de comptes, en matière de gestion des programmes d'aide financière, auprès des décideurs du Ministère. Par le fait même, ce suivi permettra de mettre en place un processus ministériel d'amélioration continue.

La conception des programmes d'aide et l'attribution des subventions

- Assortir les mesures d'aide d'objectifs précis et mesurables, déterminer des cibles et élaborer des indicateurs afin d'évaluer les résultats.
- Élaborer des critères de sélection adéquats et les appliquer.
- Mettre en place les mécanismes nécessaires pour s'assurer que les analyses des demandes d'aide sont complètes et rigoureuses et que les décisions sont soutenues par une documentation suffisante.
- Signer, lors de l'attribution de subventions, des ententes précisant notamment les droits et les obligations des parties.
- S'assurer que tous les éléments pertinents sont pris en compte dans la détermination du montant de la subvention.
- Déterminer, à l'aide de critères objectifs, les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des OBNL et procéder aux ajustements requis.
- Fixer des attentes précises et mesurables aux bénéficiaires.

En ce qui concerne le premier bloc de recommandations ci-dessus, il importe de souligner certaines des améliorations notées dont voici quelques exemples :

- l'élaboration d'une grille d'évaluation des projets pour la mesure de renforcement des activités d'innovation des centres collégiaux de transfert de technologie (Programme de soutien à la recherche, volet 1);
- la mise à l'essai d'une approche par résultats avec un cadre logique et une charte de projet incluant une synthèse des obligations de chacune des parties, ainsi que le prévoit la convention de subvention (Programme de soutien à la recherche, volet 2);
- les états financiers des OBNL sont analysés afin de s'assurer de leur capacité à réaliser le projet et à supporter les frais nécessaires à leur fonctionnement (Programme d'aide à l'entrepreneuriat);
- l'introduction dans les conventions de subvention d'une exigence faisant en sorte que les OBNL devront transmettre au Ministère les résultats atteints une fois leurs projets réalisés (Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles).

22 Rapport 2002-2003 (Tome I, chapitres 2 et 6), déposé à l'Assemblée nationale en juin 2003, p. 37, 40, 42, 43, 197 et 198.

Le suivi et la vérification des projets subventionnés

- Mettre en place les mécanismes nécessaires au suivi des projets subventionnés.
- Se doter d'une stratégie concernant la vérification de la saine utilisation des fonds publics.
- Rendre compte à l'Assemblée nationale de l'utilisation des fonds publics confiés aux organismes sans but lucratif (OSBL).
- Améliorer la reddition de comptes afin de permettre aux parlementaires de s'assurer de la saine gestion des fonds publics.
- Veiller à ce que la reddition de comptes des OSBL fasse état des cibles précises et que la performance soit évaluée à l'aide d'indicateurs appropriés.
- S'assurer auprès des OSBL que les rapports de vérification externe devant être produits fourniront une information suffisante quant à l'utilisation des subventions aux fins prévues.
- Compléter les mesures de contrôle qui chapeautent l'analyse de l'information émanant des OSBL.

Quant au deuxième bloc de recommandations ci-dessus, voici certaines des améliorations réalisées :

- l'implantation de la mesure de renforcement des activités d'innovation des CCTT, qui consiste à bonifier l'aide financière en fonction du niveau d'autofinancement de l'OBNL. Cette mesure s'avère donc un encouragement à la performance;
- les conventions d'aide financière de 50 000$ et plus peuvent inclure une vérification comptable externe confirmant que l'aide financière a servi exclusivement au projet subventionné et que les dépenses ont bien été engagées et payées à cette fin. Pour les subventions inférieures à 50 000$, des copies de factures et preuves de paiement sont évidemment encore demandées;
- lorsque l'OBNL soutenu par le Ministère offre des services aux entreprises, certains indicateurs sont liés aux résultats obtenus par les entreprises bénéficiant des services des OBNL. La collecte de ces résultats permet de rendre des comptes sur l'utilisation des fonds publics;
- la liste des aides accordées en vertu de certains programmes, dont le Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles et le Programme de soutien au développement des créneaux d'excellence, est fournie annuellement aux parlementaires dans le cadre des travaux préalables à l'étude des crédits.

L'évaluation de programme

Faire une évaluation complète des programmes qui s'adressent aux organismes à but non lucratif.

En 2007-2008, comme il est indiqué dans la section « L'évaluation de programme », le Ministère a évalué quatre programmes s'adressant à des OBNL. Ces évaluations touchaient 40 OBNL[23] ainsi que 728 projets promus par différents OBNL. Quant à deux de ces programmes, soit le Programme d'aide à l'entrepreneuriat et le Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles, leurs évaluations ont été déposées au Secrétariat du Conseil du trésor en vue d'une décision. En raison des résultats obtenus, le renouvellement de ces deux programmes a été autorisé du 1er avril 2007 jusqu'au 31 mars 2010.

Afin d'optimiser l'utilisation de ses ressources en évaluation de programme, le comité exécutif du Ministère a adopté le Plan triennal d'évaluation 2007-2010. On y prévoit l'évaluation de 17 OBNL.

Finalement, une clause, inscrite dans les conventions de subvention aux OBNL, permet au Ministère d'évaluer la pertinence et la performance des organismes soutenus. Ces évaluations viennent en appui à la décision de renouveler ou non une subvention et fournissent des pistes d'amélioration afin que l'aide offerte produise des résultats optimaux.

23 Le nombre de 40 OBNL s'obtient ainsi : 10 organismes soutenus par le Programme d'aide à l'entrepreneuriat, Inno-Centre, Consortium Ouranos et 28 OBNL constituant le dispositif des CCTT.

Les recommandations ci-après émanent de deux rapports annuels[24] du VGQ.

Vérification « Développement durable au gouvernement du Québec »

- Intégrer le développement durable dans les processus de décision et en poursuivre l'intégration.
- S'assurer que l'ensemble du personnel est sensibilisé au concept de développement durable, en fonction du champ d'activité et de la sphère d'influence de chacun.
- Définir des objectifs, des cibles et des indicateurs qui permettront d'apprécier les effets des actions dans ce domaine.

Vérification « Production et consommation responsables : influence sur la réduction à la source »

En concertation avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et Recyc-Québec :

- Déterminer quelle est l'information nécessaire à une prise de décision éclairée concernant les interventions gouvernementales afférentes à une production et à une consommation qui influencent positivement la réduction à la source.
- Mettre en commun les données qu'ils possèdent déjà à cet égard.
- Déterminer, le cas échéant la meilleure façon de compléter ces données.
- Entreprendre l'élaboration d'un cadre d'intervention en matière de production et de consommation responsables qui permettra notamment de tendre vers une réduction à la source. Ce cadre devrait préciser les objectifs à atteindre, établir les actions prioritaires, déterminer clairement les responsabilités, et ce, en prenant en compte les orientations gouvernementales.

Les trois premières recommandations ci-dessus ont été prises en compte lors des travaux d'élaboration, menés en cours d'année, du premier plan d'action de développement durable du Ministère. Le plan d'action, qui doit être rendu public au plus tard le 31 mars 2009, précise la contribution du Ministère à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

En ce qui a trait au deuxième bloc de recommandations, le Ministère présente ses réalisations à ce sujet dans la section « Le développement durable ». De plus, mentionnons qu'il situe désormais son intervention, notamment en matière de production responsable, dans le cadre de la stratégie gouvernementale. Ainsi, il poursuivra ses efforts au moment de mettre en œuvre les actions inscrites à son plan d'action de développement durable, pour ainsi contribuer à l'orientation « Produire et consommer de façon responsable » de la stratégie gouvernementale.

24 Rapport annuel 2003-2004 (Tome I, chap. 3), déposé à l'Assemblée nationale en juin 2004, p. 63, 65 et 67 et Rapport annuel 2007-2008 (Tome II, chap. 5), déposé en décembre 2007, p. 116 et 134.

LE PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le présent rapport fait état des résultats obtenus quant aux objectifs du Programme d'accès à l'égalité en emploi appliqué au Ministère.

Les données globales sur l'embauche en 2007-2008

	Réguliers[25]	Occasionnels[26]	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	37	90	47	14

Les résultats relatifs à l'embauche de personnes faisant partie de groupes cibles

Les résultats globaux

L'objectif gouvernemental pour l'ensemble des groupes cibles : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires qui sont membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Tableau 12 – Taux d'embauche des groupes cibles en 2007-2008

STATUTS D'EMPLOI	Embauche totale 2007-2008	Nombre d'embauches de membres de groupes cibles 2007-2008					Taux d'embauche par statut d'emploi[27] (%)
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	
Réguliers	37	9	0	0	1	10	27,0
Occasionnels	90	11	1	0	0	12	13,3
Étudiants	47	13	0	0	0	13	27,7
Stagiaires	14	2	0	0	0	2	14,3
Total	188	35	1	0	1	37	19,7
Taux d'embauche par groupe cible[28] (%)		18,7	0,5	0,0	0,5	19,7	–

Le taux d'embauche cible de 25 % a été dépassé pour deux des quatre statuts d'emploi. En effet, le recrutement de personnels réguliers (10/37) a atteint 27,0 % et le recrutement d'étudiants (13/47) a atteint 27,7 %. Toutefois, le Ministère n'a pas atteint l'objectif gouvernemental de 25 % qui concerne l'ensemble des groupes cibles. Le taux global d'embauche de groupes cibles se situe à 19,7 %, ce qui constitue néanmoins une amélioration par rapport aux taux annuels précédents de 16,9 % et de 11,7 %.

25 Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

26 Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels venant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

27 Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2007-2008 dans le même statut.

28 Le taux d'embauche par groupe cible se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé, par rapport à l'embauche totale en 2006-2007.

L'objectif de représentativité pour certains groupes cibles : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % et, pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

Le Ministère s'efforce d'assurer une meilleure représentativité des diverses composantes de la société québécoise. Les résultats ci-dessous sont compilés à l'aide des déclarations volontaires des employés.

Tableau 13 – Taux d'embauche global des membres des groupes cibles* par statut d'emploi : résultats comparatifs

	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2005-2006	6,4	8,7	20,3	–
2006-2007	23,5	9,6	16,7	38,5
2007-2008	27,0	13,3	27,7	14,3

* Membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées

Tableau 14 – Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats au 31 mars de chaque année[29]

GROUPES CIBLES	2006		2007		2008	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	43	4,8	37	4,3	51	6,2
Autochtones	1	0,1	2	0,2	2	0,2
Anglophones	6	0,7	4	0,4	4	0,5
Personnes handicapées	7	0,8	8	0,9	9	1,1

La cible gouvernementale de 9 % n'a pas été atteinte. La représentativité des membres des communautés culturelles au sein de son effectif est tout de même passée de 4,3 % en 2007 à 6,2 % en 2008. De plus, bien que la cible gouvernementale de représentativité pour les personnes handicapées (2 %) n'ait pas été atteinte, une hausse de leur représentativité est notée, celle-ci passant de 0,9 % en 2007 à 1,1 % en 2008.

29 Les résultats pour 2006 et 2007 ont été recalculés en fonction de l'effectif régulier du Ministère, soit 897 personnes en 2006 et 896 personnes en 2007. Dans le Rapport annuel de gestion 2006-2007, les calculs étaient basés sur l'effectif total. L'effectif régulier du Ministère en 2008 est de 826 personnes.

Tableau 15 – Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie au 31 mars 2008

GROUPES CIBLES	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel[30]		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles	1	0,1	43	5,2	1	0,1	6	0,7	0	0,0	0	0,0	51	6,2
Autochtones	0	0,0	1	0,1	1	0,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,2
Anglophones	1	0,1	3	0,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	4	0,5
Personnes handicapées	0	0,0	4	0,5	2	0,2	3	0,4	0	0,0	0	0,0	9	1,1

30 Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Tableau 16 – Taux d'embauche des femmes en 2007-2008, par statut d'emploi

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre de femmes embauchées	21	69	33	5	128
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2007-2008 (%)	56,8	76,7	70,2	35,7	68,1

Tableau 17 – Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2008, par catégorie d'emploi

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel[31]	Personnel technicien	Personnel de bureau	Autre catégorie	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers en place	79	500	97	146	2	0	2	826
Nombre de femmes en place	23	195	71	137	2	0	0	428
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	29,1	39,0	73,2	93,8	100,0	0,0	0,0	51,8

Principalement, les mesures suivantes ont été mises en place afin de favoriser la diversité au sein du Ministère :

- L'embauche de personnes appartenant à des groupes cibles est favorisée.
- Le Plan d'action 2008-2010 à l'égard des personnes handicapées a été adopté en février 2008.
- De la formation en langues est donnée.
- Un programme de relève est en place.
- Un programme d'accueil et d'intégration est offert aux nouveaux employés.

31 Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En septembre 2007, le gouvernement annonçait son plan d'action 2007-2010 *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Ce plan d'action regroupe les actions qui seront posées par les ministères et les organismes du gouvernement du Québec afin de réaliser les objectifs de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Ministère est impliqué dans la mise en œuvre de 4 des 63 actions qui y sont prévues.

ACTIONS	RÉSULTATS ET COMMENTAIRES
Objectif : **Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaire.**	
15. Maintenir et intensifier les efforts pour favoriser l'accès des filles à des formations d'avenir, en particulier dans les sciences et les techniques.	▪ Aide financière à des projets et activités portant sur la relève féminine dans les sciences et les technologies, dans le cadre du Programme de soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et en technologie, dont un soutien financier au concours « Chapeau les filles ! », à son volet « Excelle science » ainsi qu'à l'événement « Les filles et les sciences : un duo électrisant ! ». ▪ Aide financière triennale 2007-2010 à la mission de base d'organismes en relève féminine : Scientifines et Association de la francophonie à propos des femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques. ▪ Promotion spécifique pour des appels de candidatures féminines pour les Prix du Québec.
18. Permettre au comité interministériel pour la progression des femmes dans les sciences et les technologies de poursuivre ses travaux.	Élaboration en cours d'année, par le comité interministériel, d'un plan d'action triennal pour la progression des femmes en sciences et en technologies. Dépôt prévu à l'automne 2008.
Objectif : **Soutenir de façon plus particulière l'intégration et le maintien en emploi des femmes.**	
21. Actualiser la stratégie d'intervention relative à la main-d'œuvre féminine.	Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a entrepris la mise à jour de la stratégie. Il fera appel au Ministère si nécessaire.
Objectif : **Soutenir l'entrepreneuriat des femmes.**	
30. Continuer à soutenir les organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin.	Des ententes, totalisant un montant de 5,35 millions de dollars, ont été signées pour la période de 2007 à 2010 dans le cadre du Programme d'aide à l'entrepreneuriat. Il s'agit du renouvellement d'ententes pour la consolidation des six organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF) actuels et de nouvelles ententes pour la création de cinq ORSEF dans les régions suivantes : le Centre-du-Québec, l'Estrie, la Montérégie, Montréal et le Nord-du-Québec. Outre le soutien aux ORSEF mêmes, les ententes comprennent l'appui à Filaction, un organisme à but non lucratif dont le rôle est d'aider à la mise en place de la gouvernance et des activités d'investissement au sein des ORSEF.

L'ADMINISTRATION DE CERTAINES LOIS

Cette section présente les résultats atteints en 2007-2008 en regard de certaines lois administrées par le Ministère.

La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1)

Le Ministère a procédé à 711 visites d'inspection dans des commerces de détail et a transmis 126 constats d'infraction au ministère de la Justice. Des activités particulières de sensibilisation, d'inspection et de suivi ont encore été mises en place cette année pour favoriser le respect des heures et des jours d'ouverture durant le temps des fêtes dans les établissements de commerce de détail, y compris dans les commerces de prêts sur gages et les boutiques érotiques.

La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux et la Loi sur la fête nationale ont été modifiées afin que les jours fériés de la fête nationale du Québec et de la fête du Canada soient toujours le 24 juin et le 1er juillet, même lorsque ces dates tombent un dimanche. Ces modifications législatives permettent de simplifier la compréhension et l'application de ces lois dans le secteur du commerce de détail, dans une perspective d'allégement réglementaire.

La Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5)

Le Ministère a délivré ou renouvelé 4 182 permis de rembourrage, dont 473 à des entreprises québécoises.

Une opération d'information a permis de régulariser la situation d'une centaine de petites entreprises et d'artisans du Québec, qui bénéficieront désormais des avantages de l'entente d'harmonisation des règlements et de reconnaissance des permis dans le secteur du rembourrage qui lie l'Ontario, le Manitoba et le Québec.

La Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13)

Le MDEIE, le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Finances assurent de concert le suivi du secteur des boissons alcooliques. Deux projets de modifications réglementaires, lancés à l'initiative du Ministère à des fins de développement économique, ont été publiés à la Gazette officielle du Québec.

Le premier projet de modification vise l'adoption de nouvelles dispositions réglementaires sur le cidre de glace. Quant au deuxième projet, il vise l'interdiction de la commercialisation du vin sous une marque privée d'un grossiste en alimentation.

La Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2)

En vertu de la Loi sur les coopératives, qu'il administre, le Ministère a délivré les statuts de constitution de 145 coopératives. Il a également procédé à 32 modifications de statuts, à quatre fusions de coopératives ainsi qu'à six continuations en coopératives de personnes morales constituées en vertu de la Loi sur les compagnies et à 37 dissolutions par liquidation. Enfin, le Ministère a délivré 34 certificats de régularité.

La Loi sur la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (L.R.Q., c. R-9.1)

Au cours de l'exercice, l'administration de cette loi a permis au Ministère de délivrer 22 certificats d'admissibilité, dont 20 à des coopératives qui en faisaient la demande pour la première fois. Au cours de ce même exercice, 19 certificats ont été révoqués. Ainsi, le nombre de coopératives détentrices d'au moins un certificat valide était de 203 en date du 31 mars 2008. Au cours de l'année civile 2007, les déclarations fournies par 165 coopératives indiquent que leurs membres et leurs employés y ont investi 32,5 millions de dollars, dont 82 % dans des coopératives des régions ressources et centrales et 54 % dans le secteur agricole.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement du Ministère en matière de développement durable a été marqué par des efforts consentis pour élaborer son plan d'action de développement durable et par l'annonce des mesures propres au développement durable prévues au Plan d'action en faveur du secteur manufacturier. Des actions concrètes ont également été menées au sein du Ministère et auprès des entreprises.

Un plan d'action de développement durable du Ministère sur le point d'être rendu public

Conformément à la Loi sur le développement durable, le Ministère a structuré sa démarche de développement durable en entreprenant l'élaboration de son plan d'action de développement durable. Toutes les directions générales y ont contribué. Ce plan d'action précisera la contribution du Ministère à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, en vigueur depuis le 1er janvier 2008. En priorité, des actions de sensibilisation et d'information sur le développement durable sont prévues auprès du personnel du Ministère et de ses clientèles et partenaires.

Un plan d'action gouvernemental pour les entreprises manufacturières

Le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, rendu public en novembre 2007, propose une série de mesures pour aider les entreprises à prendre le virage du développement durable :

- la création d'un fonds de capital de risque de 90 millions de dollars pour aider les entreprises à financer des projets de technologies propres, de même que des projets de production d'énergie renouvelable;
- le soutien financier de 10 millions de dollars mis à la disposition des entreprises désirant augmenter leur efficacité énergétique tout en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre;
- trois millions de dollars réservés afin d'initier les entreprises aux nouvelles pratiques d'affaires en développement durable, notamment en matière d'écoconception, d'écoefficacité et d'intégration du marché du carbone dans leur stratégie de développement.

Des gestes concrets au quotidien dans le Ministère

Par ailleurs, dans les édifices de Québec (710, place D'Youville, 900, place D'Youville et 1150, Grande Allée Ouest) et dans celui de Montréal (380, rue Saint-Antoine Ouest), la récupération multimatière (verre, métal et plastique) du programme « Visez juste ! » de Recyc-Québec a été mise en place. De plus, des distributeurs de gel antiseptique y ont été installés. Outre les activités de sensibilisation et d'information sur la récupération multimatière, des activités ont été tenues au regard du climat organisationnel et de travail, de la santé, de l'alimentation, de la promotion du transport en commun et de l'éthique.

Des interventions pour les entreprises, axées d'abord sur l'innovation

Le Ministère a continué d'offrir à sa clientèle des sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires. À titre d'exemple, au regard du développement durable, des sessions de formation sont offertes aux entreprises sur la production à valeur ajoutée, l'amélioration continue, *kaizen* et *Toyota Way*. Ces pratiques, dans les entreprises, contribuent à la réduction du gaspillage, à une organisation optimale du travail ainsi qu'à une efficacité accrue. Elles concourent également à prolonger les effets des résultats obtenus. En outre, le Ministère a amorcé la préparation d'une nouvelle session de formation intitulée Défi Innovation, qui contribue aussi à renforcer la durabilité des résultats.

Par ailleurs, en lien avec la dimension sociale du développement durable, des efforts ont visé des clientèles particulières afin de favoriser l'émergence et la croissance d'entreprises. Mentionnons les efforts dans le milieu coopératif, dans le domaine du crédit communautaire, en entrepreneuriat féminin et au sein des communautés noires de même que dans les clubs de continuité pour les chefs d'entreprise.

De plus, le Ministère a apporté son soutien ou il a participé à des salons et à des congrès axés sur la promotion et le développement de technologies vertes (Pollutec 2007, Americana 2007 et le congrès annuel de l'Association canadienne de l'énergie éolienne) ainsi que sur la promotion des marchés publics québécois comme levier de développement économique pour le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). À cet égard, le Ministère a organisé le Salon des TIC, de concert avec un comité composé de dirigeants de PME, d'une association d'industriels du secteur du logiciel, du Centre de services partagés du Québec, de la Commission des lésions professionnelles et du ministère de la Sécurité publique. Ce salon visait à faire connaître le potentiel de l'industrie aux ministères et organismes gouvernementaux, de même qu'à encourager le développement d'opportunités d'affaires. Plus de 200 acheteurs gouvernementaux y ont participé.

Enfin, le Ministère a également sensibilisé les entreprises aux conséquences associées aux changements climatiques et à l'établissement de marchés du carbone et il a favorisé le développement d'expertises techniques dans ce domaine.

LA SOLUTION D'AFFAIRES EN GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES (SAGIR)

Dans le cadre de la modernisation des systèmes de gestion des ressources du gouvernement du Québec, le Ministère a mis en œuvre la première étape SAGIR-SGR1 de l'implantation de SAGIR (Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources). Cette étape a pour objectif de remplacer le système de suivi budgétaire devenu désuet par un système comptable pour les dépenses et un système d'acquisitions.

En 2007-2008, d'importants efforts ont été déployés dans l'organisation pour préparer la mise en place de la nouvelle solution. Ainsi, parmi les activités réalisées, mentionnons :

- la formation de 326 personnes à l'utilisation de la solution;
- la révision des processus en matière d'octroi de contrats pour les acquisitions de biens et de services supérieures à 1 000 $;
- les préparatifs pour la mise en place d'une équipe d'acheteurs;
- des essais technologiques en vue d'intégrer la solution au système ministériel.

Dès le printemps 2008, une fois cette première étape terminée, SAGIR sera utilisée par l'ensemble du personnel du Ministère. Le succès de ce déploiement mise sur la formation du personnel et sur un centre d'appels destiné à soutenir les utilisateurs du Ministère.

LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques, intitulé *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*, le Ministère est responsable de la mise en œuvre de deux actions, soit les actions numéros 19 et 20. Le tableau suivant présente les principales réalisations de 2007-2008.

La section www.mdeie.gouv.qc.ca/carbone fournit des précisions sur les sessions de formation sur le marché du carbone.

ACTIONS	PRINCIPALES RÉALISATIONS
19. Implanter un programme de formation pour les entreprises et les organismes québécois sur les différents systèmes de crédits de CO_2.	• Une conférence de sensibilisation d'une heure a été élaborée sur les occasions d'affaires au Québec liées au marché du carbone. • La conférence, d'abord testée auprès de représentants gouvernementaux, a été présentée dans plusieurs colloques en février et mars 2008, dont les suivants : - Journée économique auprès des producteurs agricoles de Napierville; - Colloque de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec à Saint-Hyacinthe; - Salon de l'innovation à Saint-Georges; - Déjeuner-conférence à Montréal de l'Association pour la prévention de la contamination de l'air et du sol. • Le Ministère continue de soutenir la diffusion de cette conférence. De nouvelles présentations sont prévues dans d'autres secteurs d'activité. • Une formation de deux jours a été conçue sur les possibilités de création de crédits d'émissions au Québec. Elle inclut notamment un exercice de montage d'un projet de quantification des émissions. • Une session pilote, organisée en mars 2008, a permis de tester la formation auprès d'entreprises et d'organismes. Cette formation sera offerte tant aux entreprises qu'aux organismes et au personnel du Ministère. • Les dépenses associées à ces réalisations s'élèvent à près de 200 000 $.
20. Instaurer un programme pour soutenir la recherche et l'innovation technologique visant la réduction et la séquestration de GES.	• En décembre 2007, dans le cadre du Fonds en fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques, un nouveau montant de 105 millions de dollars a été ajouté aux 30 millions de dollars déjà consentis pour la réalisation de cette action. Le Ministère contribuera à la mise en œuvre des trois volets ci-dessous dont le budget total est ainsi réparti : - 110 millions de dollars en démonstration de technologies québécoises novatrices et en adaptation de technologies, qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES); - 20 millions de dollars en recherche; - 5 millions de dollars aux projets de recherche en séquestration par le financement d'une chaire de recherche. • Pour réaliser cette action, le Ministère et l'Agence d'efficacité énergétique ont dorénavant pour partenaires le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Les discussions ont été amorcées pour établir le partage entre les différents programmes d'aide financière existants ou à concevoir.

ANNEXE

3

REDDITION DE COMPTES QUANT À L'ABSENCE DE RÉSULTATS POUR CERTAINS DES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

Le Plan stratégique 2005-2008 contient 18 objectifs. Dans le présent rapport, des résultats ne sont pas présentés pour cinq de ses objectifs. Les explications sont fournies ci-dessous.

Tableau A-1 – Explications sur l'absence de résultats pour certains des objectifs du Plan stratégique 2005-2008

OBJECTIFS	EXPLICATIONS SUR L'ABSENCE DE RÉSULTATS POUR CES OBJECTIFS
Jusqu'en 2008, cibler annuellement 10 sociétés étrangères qui manifestent un intérêt à investir au Québec à la suite d'une intervention du Ministère.	Le Ministère ne s'est pas mobilisé autour de cet objectif, car il a changé son approche en matière d'investissement étranger.
D'ici 2008, accroître de 3 % le taux de passage de la première à la deuxième année des nouvelles entreprises de moins de cinq employés soutenues par les CLD.	Les données obtenues jusqu'à maintenant par le Ministère ne permettent pas de mesurer l'accroissement du taux de passage.
D'ici 2008, conserver le taux de survie des coopératives, après cinq ans, à plus de 60 %.	Pour cette année, il n'y a pas eu une nouvelle étude sur le taux de survie des coopératives. Les études de 1999 et de 2007, dont font part les deux précédents rapports annuels de gestion, présentent des taux de survie des coopératives, après cinq ans, de 64 % et 62 % respectivement.
D'ici 2008, développer un cadre de référence ministériel en matière de gestion des connaissances (savoirs) et l'intégrer aux activités courantes de gestion.	Cet objectif a été intégré dans l'objectif 13.
Jusqu'en 2008, accroître annuellement le nombre d'utilisateurs du Portail gouvernemental de services aux entreprises et le taux de satisfaction au sujet de celui-ci.	La responsabilité du Portail gouvernemental de services aux entreprises a été transférée à Services Québec.

ANNEXE 4

REDDITION DE COMPTES SUR LES ACTIONS ENVISAGÉES DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2007-2008

Selon l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, le rapport annuel de gestion doit comprendre les résultats obtenus par rapport aux objectifs prévus par le plan annuel de gestion des dépenses.

Le tableau ci-dessous fournit les explications nécessaires.

Tableau A-2 – Actions envisagées du Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008 dans le présent rapport annuel de gestion

ACTIONS ENVISAGÉES	ENDROIT OÙ IL EST QUESTION DE CHAQUE ACTION
Orientation : **Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises**	
Mettre en œuvre une stratégie de promotion et de prospection des investissements directs étrangers.	Objectif 8, p. 35
Soutenir les entreprises dans toutes les étapes menant à la concrétisation de leurs investissements.	Objectifs 1 et 6, p. 24, 25 et 31
Mettre en œuvre des stratégies industrielles dans les secteurs clés, notamment l'aéronautique, le biopharmaceutique et l'habillement.	Faits saillants sur les stratégies industrielles, p. 16 à 18
Mettre en œuvre une approche de développement des marchés qui concourt à la concrétisation de la stratégie de développement économique *L'Avantage québécois* et de la Politique internationale du Québec.	Objectif 5, p. 29 et 30
Concourir à la persévérance des entreprises sur les marchés d'exportation.	
Mettre en œuvre un plan d'action multisectoriel visant l'utilisation des marchés publics comme levier de développement économique.	Le développement durable, p. 78
Orientation : **Renforcer les facteurs stratégiques de développement**	
Mettre en œuvre la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, Un Québec innovant et prospère.	Fait saillant, p. 17
Soutenir la commercialisation de l'innovation et concourir à l'appropriation par les entreprises des pratiques innovantes que sont le design et le développement de produits.	Fait saillant sur la stratégie de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement et objectif 1, p. 16, 24 et 25
Orientation : **Appuyer la diversification et la consolidation des régions**	
Mettre en œuvre une approche de diversification économique destinée aux municipalités monoindustrielles.	Objectif 12, p. 41 et 42
Développer les créneaux d'excellence identifiés par les régions dans le cadre des ententes Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) et assurer la mise en œuvre des plans d'action découlant de la signature des ententes de mise en œuvre.	Objectif 12, p. 40 et 41
Mettre en œuvre une stratégie de développement économique des régions.	Fait saillant et objectif 12, p. 19 et 39 à 43
Soutenir des projets de démarrage d'entreprise.	Objectif 1, p. 25
Orientation : **Assumer la responsabilité gouvernementale du développement économique et améliorer la prestation de services du Ministère**	
Coordonner la mise en œuvre des moyens requis pour atteindre les objectifs économiques de la Politique internationale du Québec.	Objectif 5, p. 29 et 30

Annexe 1

Organigramme du Ministère

Développement économique, Innovation et Exportation Québec

Investissement Québec	(IQ)
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	(SPIPB)
Société générale de financement	(SGF)
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	(SIQCA)
Société Innovatech du sud du Québec	(SISQ)
Société Innovatech Régions ressources	(SIRR)
Centre de recherche industrielle du Québec	(CRIQ)
Coopérative régionale d'électricité de St-Jean-Baptiste-de-Rouville	(CRESTBR)
Fonds de la recherche en santé du Québec	(FRSQ)
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	(FQRNT)
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	(FQRSC)
Conseil des partenaires économiques	(CPÉ)

Ministre
Développement économique, Innovation et Exportation
Raymond Bachand

Conseil de la science et de la technologie
Marie-France Germain

Secrétaire général
Alain Bergeron

Sous-ministre
Gilles Demers

Direction générale des services à la gestion
Louis Gilles Picard

Direction des projets économiques
Michel Jean

Direction du développement des entreprises
Bertrand Verbruggen (Intérim)

Secrétariat général
Georges Boulet

Direction générale des communications et des services à la clientèle
Pierre Buist

Direction de la vérification interne
Guy Lavallée

Direction des affaires juridiques
Maryse Beaumont

Direction des ressources informationnelles
Michel Cyr

Direction des ressources matérielles
Francine Gosselin

Direction des ressources financières
Marlaine Côté

Direction des ressources humaines
Nicole Lévesque

Service du développement des systèmes
Michel Cyr (Intérim)

Service aux utilisateurs et des technologies
Gilles Caron (Intérim)

Service de la planification et du suivi budgétaire
Francis Mathieu

Service du développement, des relations professionnelles et de la rémunération
Josée Doyon

Direction des stratégies et des communications
Yvon Doyle

Direction des services à la clientèle
Lynda Cloutier

Direction générale de l'industrie et du commerce
Sous-ministre adjointe
Madeleine Caron

- Direction des biens de consommation — **Marie-Annick Drouin**
- Direction de la chimie, de la plasturgie, de la métallurgie et des équipements — **Clément Drolet**
- Direction des équipements de transport — **Charles Dieudé**
- Direction des technologies de l'information et des communications — **Denis Thériault**
- Direction de la coordination — **Lisette Soyer**
- Direction du développement des industries — **Mawana Pongo**
- Direction de la santé et des biotechnologies — **Roger Marchand**
- Direction de l'environnement et des services aux entreprises — **Gaétan Poiré**
- Direction du commerce et de la construction — **Pierre A. Forgues**

Direction générale des affaires économiques internationales
Sous-ministre adjoint
François Boulhac

- Directeur général adjoint — **Guy Beaudoin**
- Direction de la promotion des investissements — **Alain Proulx**
- Direction de l'Amérique du Nord — **Raymond Marcil** (Intérim)
- Direction de l'Europe — **Jean-Pierre Arsenault**
- Direction de la coordination — **Marie-Josée Blais**
- Direction de l'analyse du commerce extérieur et de l'investissement étranger — **Jean-Pierre Furlong**
- Direction de l'Amérique latine et des Antilles — **Marcel Gaudreau**
- Direction de l'Asie-Pacifique, de l'Afrique et du Moyen-Orient — **Mario Gagné**

Direction générale des politiques et des sociétés d'État
Sous-ministre adjointe
Christyne Tremblay (Intérim)

- Direction de l'analyse économique — **Christian Desbiens**
- Direction de l'intelligence économique — **Pierre Cauchon**
- Direction de la politique commerciale — **Laurent Cardinal**
- Direction des sociétés d'État et de l'entrepreneurship — **Richard Carbonneau**
- Direction de la coordination — **Charles-Antoine Allain** (Intérim)
- Direction des politiques économiques — **Marc Leduc**
- Direction de la planification et de l'évaluation — **Linda Landry**
- Direction des coopératives — **Lise Jacob**

Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société
Sous-ministre adjointe
Geneviève Tanguay

- Direction de la recherche universitaire et collégiale — **Luc Castonguay**
- Direction de la valorisation et du transfert — **Marie-Josée Lizotte** (Intérim)
- Direction de la science et société — **Monique La Rue**
- Direction de la coordination et de la concertation — **Marie-Hélène Savard**
- Direction des politiques et analyses — **Moktar Lamari** (Intérim)
- Direction du financement des infrastructures de recherche — **Rémy A. Guérin** (Intérim)
- Direction des collaborations internationales — **Pierre Brodeur** (Intérim)

Direction générale des affaires économiques régionales
Sous-ministre adjoint
Mario Bouchard

- Directeur général adjoint — **Richard Boucher** (Intérim)
- Direction de la coordination régionale — **Michèle Robert**
- Direction des programmes et des mesures — **Lise Mathieu**
- Direction du projet ACCORD — **Xavier Fonteneau**

Directions régionales

Bas-Saint-Laurent — **Roger Cyr**	Saguenay – Lac-Saint-Jean — **Denis Darveau**	Capitale-Nationale — **Jean-François Talbot**
Mauricie — **Denis Hébert**	Estrie — **Robert Fortin**	Montréal — **Pierre Hébert**
Outaouais — **Jeffrey MacHan**	Abitibi-Témiscamingue — **Gilles Quintal**	Côte-Nord — **Jacques Chiasson**
Nord-du-Québec — **Denis Darveau**	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine — **Denis Goulet** (Intérim)	Chaudière-Appalaches — **Normand Giguère**
Laval — **Diane Bélanger**	Lanaudière — **Daniel Boutin**	Laurentides — **Serge Thériault** (Intérim)
Montérégie — **Yves Lafortune**	Centre-du-Québec — **Vincent Bourassa**	

31 mars 2008

Développement économique
Innovation | Exportation

Québec

Annexe 2

Tableau synoptique détaillé du Plan stratégique 2005-2008

Plan stratégique 2005-2008

Notre vision **« Que le MDEIE soit reconnu pour son leadership d'orientation, d'influence, de concertation et d'intervention en matière de soutien au développement économique, scientifique, technologique et régional. »**

ENJEUX

COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE DES RÉGIONS

LEADERSHIP DU MDEIE ET PERFORMANCE DE L'ORGANISATION

ORIENTATIONS

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

RENFORCER LES FACTEURS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT

APPUYER LA CONSOLIDATION ET LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUES DES RÉGIONS

INVESTIR DANS LES RESSOURCES HUMAINES COMME FONDEMENT DES ACTIONS DU MINISTÈRE

AXES D'INTERVENTION

APPROPRIATION DE L'INNOVATION PAR LES ENTREPRISES

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS NORD-AMÉRICAINS ET INTERNATIONAUX

ACCROISSEMENT DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

MAINTIEN DU SYSTÈME DE R-D ET CONSOLIDATION D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RENOUVELLEMENT DE LA BASE ENTREPRENEURIALE

AUGMENTATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES RÉGIONS

DÉVELOPPEMENT, ADAPTATION ET TRANSFERT DES COMPÉTENCES

OBJECTIFS ET INDICATEURS

APPROPRIATION DE L'INNOVATION PAR LES ENTREPRISES

- Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des investissements en machines et équipement dans les entreprises.
  - Investissements en machines et équipement (M$)
- Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des dépenses intérieures de R-D en entreprises (DIRDE).
  - Dépenses de R-D dans les entreprises (DIRDE) (M$)
- D'ici 2007-2008, intensifier les collaborations entre les milieux de la recherche institutionnelle et les entreprises, et plus particulièrement les collaborations de recherche contractuelle entre les entreprises et les universités.
  - Pourcentage de la recherche universitaire financé par l'entreprise
- Jusqu'en 2008, maintenir un taux de croissance annuel de 5 % du nombre d'entreprises bénéficiant du soutien des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).
  - Nombre d'entreprises clientes
  - Pourcentage d'augmentation

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS NORD-AMÉRICAINS ET INTERNATIONAUX

- D'ici 2008, renforcer la fonction exportation des entreprises sur les marchés nord-américains et internationaux.
  - Renforcement de la fonction exportation dans 700 entreprises ainsi réparties : 150 en 2005-2006, 250 en 2006-2007 et 300 en 2007-2008.
  - Consolidation des marchés pour 945 entreprises à raison de 315 entreprises par an.
  - Diversification des marchés pour 390 entreprises à raison de 130 entreprises par an, sur les seuls marchés internationaux.
  - Entreprises ayant **renforcé** la fonction exportation
  - Entreprises ayant **consolidé** des marchés
  - Entreprises ayant **diversifié** leurs marchés

ACCROISSEMENT DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

- Jusqu'en 2008, cibler annuellement 10 sociétés étrangères qui manifestent un intérêt à investir au Québec à la suite d'une intervention du Ministère.
  - Nombre, par secteur, d'entreprises ciblées sollicitant une deuxième rencontre
- Jusqu'en 2008, soutenir annuellement, de concert avec Investissement Québec, la Société générale de financement et les autres partenaires nationaux et locaux, la réalisation de 40 projets d'investissements étrangers totalisant 800 millions de dollars.
  - Nombre de projets soutenus
  - Valeur des investissements
- D'ici 2008, accroître la part du secteur privé dans le capital de risque par la transformation des sociétés Innovatech et la création de fonds d'investissements publics-privés à une échelle régionale et sectorielle.
  - Montant de capital privé de chacune des trois sociétés Innovatech
  - Part de capital privé sur le total de chacune des trois sociétés Innovatech
  - Nombre de fonds régionaux clôturés par région administrative
  - Nombre de fonds sectoriels et de démarrage technologique clôturés
  - Montant de capital privé par fonds régional et par fonds sectoriel et de démarrage technologique
- D'ici 2008, mettre en place deux nouvelles pratiques de collaboration par année. Ces pratiques doivent mettre en relation au moins deux intervenants gouvernementaux engagés dans la réalisation d'actions communes liées à la promotion et à la prospection des investissements étrangers.
  - Nombre de nouvelles pratiques de collaboration mises en place par an

MAINTIEN DU SYSTÈME DE R-D ET CONSOLIDATION D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- D'ici 2008, porter l'effort de la société québécoise en recherche et développement (recherche industrielle et recherche institutionnelle) à 3 % de son PIB.
  - Pourcentage des dépenses intérieures de R-D (DIRD) par rapport au PIB

RENOUVELLEMENT DE LA BASE ENTREPRENEURIALE

- Jusqu'en 2008, favoriser annuellement la création de 150 nouvelles coopératives et de 2 000 nouveaux emplois coopératifs.
  - Nombre de coopératives créées par an
  - Nombre d'emplois totaux dans les coopératives non financières
  - Nombre d'emplois « nets » créés
- D'ici 2008, accroître de 3 % le taux de passage de la première à la deuxième année des nouvelles entreprises de moins de cinq employés soutenues par les CLD.
  - Taux de passage de la première à la deuxième année des entreprises de moins de cinq employés soutenues par les CLD
- D'ici 2008, conserver le taux de survie des coopératives, après cinq ans, à plus de 60 %.
  - Taux de survie des coopératives (excluant les secteurs de l'habitation et des services financiers) (trois, cinq et 10 ans)
- D'ici 2008, implanter 20 clubs de continuité qui regrouperaient entre 160 et 200 chefs d'entreprise, pour aider les chefs d'entreprise qui quittent la vie active à planifier leur remplacement en vue d'améliorer les chances de survie de l'entreprise.
  - Nombre de clubs de continuité implantés par an

AUGMENTATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES RÉGIONS

- D'ici 2008, favoriser l'accroissement de l'indice de diversité industrielle des régions.
  - Indice de diversité industrielle par MRC

DÉVELOPPEMENT, ADAPTATION ET TRANSFERT DES COMPÉTENCES

- D'ici 2008, définir un cadre de gestion des compétences, compléter le profil de compétences pour les gestionnaires et les professionnels et intégrer la gestion prévisionnelle de main-d'œuvre aux activités courantes de gestion.
  - Pourcentage de profils définis pour les gestionnaires et les professionnels
  - Pourcentage de gestionnaires ayant des attentes signifiées à l'égard de la gestion par compétence

Développement économique, Innovation et Exportation
Québec

NOTE : Seuls les objectifs numérotés font l'objet d'une reddition de comptes dans le présent rapport. De plus, en raison du transfert de responsabilité du Portail gouvernemental de services aux entreprises vers Services Québec, l'orientation Assumer pleinement le rôle du Ministère en matière de développement économique, d'innovation et d'exportation n'apparaît pas. Il en va de même pour l'axe d'intervention, l'objectif et les indicateurs sous-jacents à cette orientation.

Développement économique
Innovation | Exportation

Québec

Annexe 5

Tableau synoptique de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes

Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes

La Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes démontre l'engagement du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à répondre aux demandes et aux questions de ses clientèles avec courtoisie et rapidité.

NOS SERVICES

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation oriente particulièrement ses services vers les entreprises, et ce, tout au long de leur développement. Il entretient également des relations d'affaires avec d'autres groupes de clientèles, à titre d'exemples, les citoyens, les organismes et la relève scientifique. Les services sont :

- Information générale et spécialisée
- Accompagnement et conseils
- Aide financière
- Activités d'information, de sensibilisation et de formation
- Activités promotionnelles

Le Ministère entretient aussi des partenariats avec de nombreux intervenants, notamment les collectivités locales, régionales et sectorielles.

NOS OBJECTIFS POUR DES SERVICES DE QUALITÉ

- Offrir un service courtois et respectueux en faisant preuve de politesse et en écoutant avec attention les besoins exprimés.
- Assurer un accès facile à nos services en offrant plusieurs modalités d'accès :
  - téléphone
  - courrier postal ou électronique
  - internet
  - expositions et salons pour le grand public
- Fournir des renseignements clairs et concis.
- Diriger rapidement le client vers le bon intervenant et le guider efficacement dans ses démarches.
- Traiter toute demande avec diligence.
- Faire preuve de transparence, d'équité et d'impartialité dans le traitement des demandes.
- Assurer la protection des renseignements dans le respect des lois en vigueur.

NOS ENGAGEMENTS À VOTRE ÉGARD

AU TÉLÉPHONE

- Lors de l'accueil téléphonique, faire en sorte que votre interlocuteur se nomme dès le début de la conversation.
- Lorsque vous accédez à une boîte vocale :
  - vous offrir la possibilité de parler à quelqu'un, durant les heures ouvrables;
  - vous rappeler dans la journée ouvrable suivante.

DANS NOS BUREAUX

- Faire en sorte que vous soyez accueilli par une personne en mesure de recevoir votre demande ou de vous diriger vers le bon intervenant.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

SUR INTERNET

- Présenter une information complète et à jour.
- Offrir des publications téléchargeables ou des bons de commande en ligne lorsque les publications sont vendues.
- Accroître l'accès à des programmes et à des services en ligne.

PAR COURRIER POSTAL ET ÉLECTRONIQUE

- Adressées par courriel :
  - Vous transmettre un accusé de réception électronique dans un délai de deux jours ouvrables.
- Adressées par courrier ou télécopieur :
  - Vous faire parvenir un accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables.

L'accusé de réception peut contenir la réponse attendue dans les cas simples comme la transmission d'information générale. Dans les cas plus complexes, une réponse vous est expédiée dans un délai de 12 jours ouvrables. Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons respecter ce délai, nous vous en informerons aussitôt.

- Vous faire parvenir un accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables.
- Répondre à votre demande dans un délai de 20 jours ouvrables, à partir du moment où la demande est complète. Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons respecter ce délai, nous vous en informerons aussitôt.

- Vous faire parvenir un accusé de réception dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de votre demande.
- Donner suite à votre demande dans un délai de 15 jours ouvrables. Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons respecter ce délai, nous vous en informerons aussitôt.

AMÉLIORATION DES SERVICES

Afin d'améliorer nos services, nous nous engageons à évaluer votre satisfaction, notamment par des enquêtes.

PLAINTES SUR LA QUALITÉ DES SERVICES

Les engagements du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation pris en vertu de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes peuvent faire l'objet d'une plainte. Celle-ci peut concerner l'accessibilité des services, le professionnalisme et la courtoisie, la qualité, la rapidité ou l'équité du service ainsi que la confidentialité. Dans l'éventualité où vous seriez insatisfait d'un service rendu, nous vous encourageons à communiquer avec le Bureau des plaintes, lorsque vous ne parvenez pas à vous entendre avec l'unité responsable du service.

Vous pouvez formuler une plainte par téléphone, par courriel ou par la poste, en vous adressant au :

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Bureau des plaintes
710, place D'Youville, 6e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5656 (frais d'appel acceptés)
Télécopieur : 418 646-6497
Courriel : plainte@mdeie.gouv.qc.ca

Les plaintes seront traitées avec diligence.
À cet égard, nous prenons les engagements suivants :

- Faire parvenir un accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables, dans le cas des plaintes formulées par écrit.
- Donner suite à chaque plainte dans un délai de 15 jours ouvrables ou vous informer, à l'intérieur de ce délai, des motifs justifiant un délai de traitement plus long.

COMMENTAIRES

Nous vous invitons à adresser vos commentaires sur nos services ainsi que vos suggestions d'amélioration à nos différents bureaux. Vous pouvez également nous les faire parvenir par courriel à l'adresse info@mdeie.gouv.qc.ca. Notre personnel est prêt à accueillir vos remarques et à les transmettre à la direction concernée du Ministère.

Développement économique, Innovation et Exportation
Québec

Développement économique
Innovation | Exportation

Québec

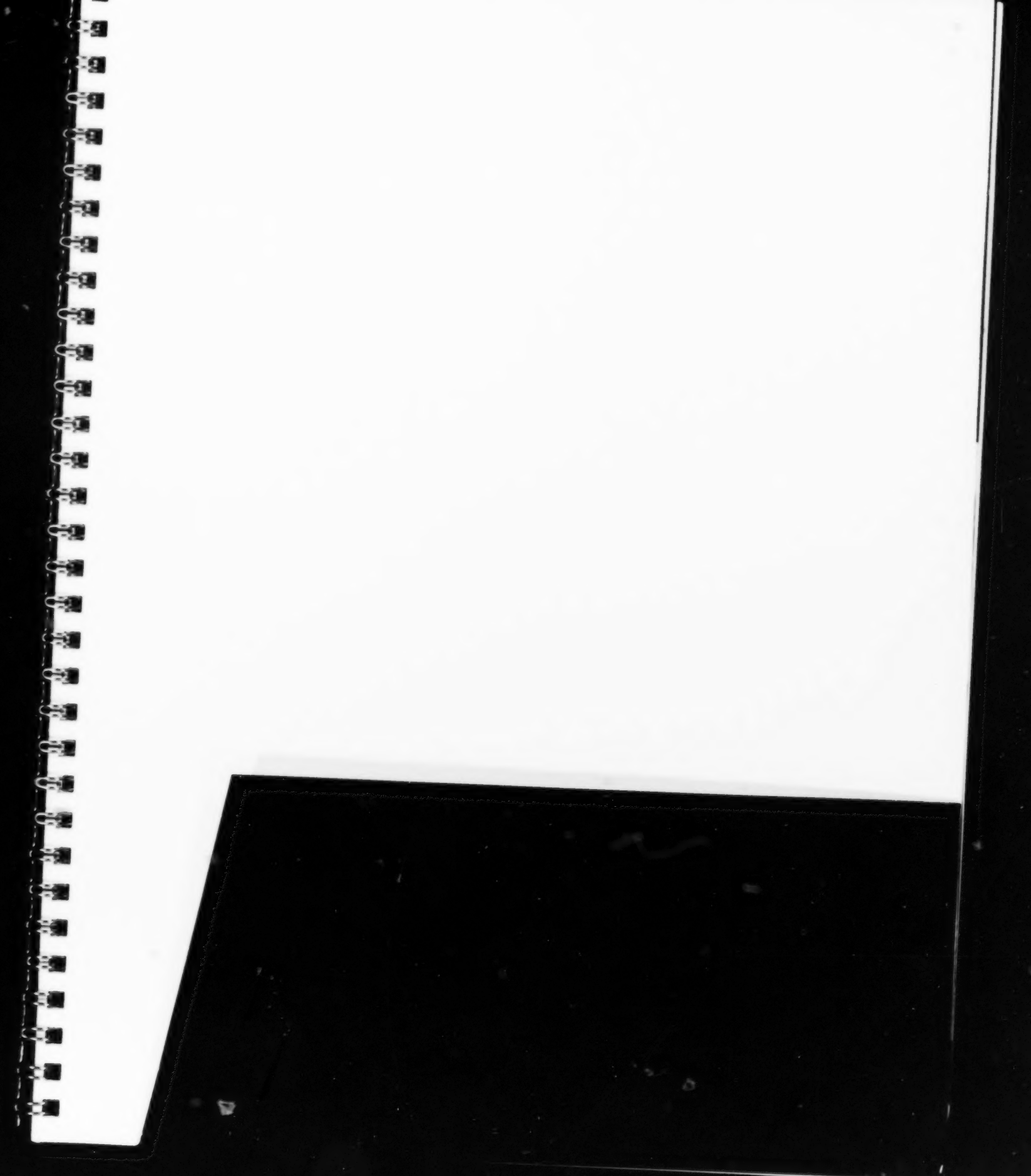

Développement
économique, Innovation
et Exportation
Québec